

États financiers sociaux

Sommaire

329	Compte de résultat social
330	Bilan social
331	Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres
331	Faits significatifs de l'exercice 2024

Notes annexes aux comptes sociaux

Sommaire

333	1	Principes, règles et méthodes comptables
339	2	Créances sur les établissements de crédit
339	3	Crédits à la clientèle
340	4	Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement
342	5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées
343	6	Immobilisations incorporelles
343	7	Immobilisations corporelles
344	8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
344	9	Autres actifs
345	10	Comptes de régularisation actif
345	11	Opérations de trésorerie et interbancaires
345	12	Dépôts de la clientèle
346	13	Dettes représentées par un titre
346	14	Provisions
346	15	Autres passifs
346	16	Comptes de régularisation passif
347	17	Dettes subordonnées
348	18	Capital social
348	19	Capitaux propres
349	20	Pensions, plan de retraite
350	21	Hors bilan
350	22	Opérations sur instruments financiers à terme
351	23	Marge d'intérêts
352	24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable
352	25	Ventilation des commissions
352	26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
352	27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
353	28	Ventilation des charges générales d'exploitation
353	29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
353	30	Résultats exceptionnels
353	31	Impôt sur les bénéfices
355	32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
356	33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs
356	34	Evénements postérieurs à la clôture
357	35	Autres informations
359		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
364		Répartition et affectation des bénéfices

Compte de résultat social

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	8 806	7 340
Intérêts et charges assimilées	23	(7 944)	(5 675)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		55	100
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(38)	(84)
Revenus des titres à revenu variable	24	619	740
Commissions (produits)	25	1 429	1 355
Commissions (charges)	25	(635)	(457)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	654	104
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	(90)	17
Autres produits d'exploitation bancaire		138	94
Autres charges d'exploitation bancaire		(28)	(32)
Produit net bancaire		2 966	3 503
Charges générales d'exploitation	28	(1 791)	(2 013)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		70	(13)
Résultat brut d'exploitation		1 245	1 476
Coût du risque	8	(117)	(186)
Résultat d'exploitation		1 128	1 290
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	(349)	15
Résultat courant avant impôt		779	1 305
Résultats exceptionnels	30	13	(405)
Impôts sur les bénéfices	31	(293)	(229)
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		—	—
Résultat net		499	671

Bilan social

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux		50 946	66 640
Effets publics et valeurs assimilées ¹	4	27 426	21 823
Créances sur les établissements de crédit ²	2	22 634	25 311
Opérations avec la clientèle ³	3	53 373	60 521
Obligations et autres titres à revenu fixe ¹	4	11 864	8 946
Actions et autres titres à revenu variable	4	6 415	2 843
Participations et autres titres détenus à long terme	5	62	88
Parts dans les entreprises liées	5	1 878	2 112
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	32	81
Immobilisations incorporelles	6	113	82
Immobilisations corporelles	7	84	97
Autres actifs	9	20 755	21 598
Comptes de régularisation	10	39 056	42 633
Total de l'actif		234 638	252 775
Hors bilan			
Engagements financiers donnés	21	60 036	58 737
Engagements de garantie donnés	21	19 273	17 485
Engagements sur titres donnés		30 312	35 836

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Banques centrales et office des chèques postaux		14	275
Dettes envers les établissements de crédit ²	11	20 276	23 263
Opérations avec la clientèle ³	12	97 977	108 308
Dettes représentées par un titre	13	25 821	23 417
Autres passifs ¹	15	38 296	43 742
Comptes de régularisation	16	36 563	38 690
Provisions	14	270	1 896
Dettes subordonnées	17	3 407	3 397
Capital souscrit	18 & 19	1 328	1 062
Primes d'émission	19	7 291	5 808
Réserves	19	1 088	1 055
Provisions réglementées		—	—
Report à nouveau ⁴	19	1 808	1 191
Résultat de l'exercice	19	499	671
Acompte sur dividende		—	—
Total du passif		234 638	252 775
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	1 052	909
Engagements de garantie reçus	21	7 379	19 044
Engagements sur titres reçus		35 976	42 001

- 1 Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.
- 2 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 2 et Note 11.
- 3 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 3 et Note 12.
- 4 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultats comptables		
Globaux	499	671
– par action (en euros) ¹	1,88	3
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2024) (après affectation du résultat pour 2023)		
– variation de l'écart de réévaluation	—	—
– variation des réserves et du report à nouveau	671	275
– affectation du résultat de l'exercice précédent	671	275
– répartition des bénéfices	—	—
– ajustement du report à nouveau à l'ouverture ²	(20)	—
– variation de réévaluation et provisions réglementées	—	—
– acquisitions / cessions ³	—	182
Variation de la situation nette globale	651	457
– par action (en euros) ¹	2,45	2
Dividende proposé	—	—
– global	—	—
– par action (en euros) ¹	—	—

1 Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 265 583 192 pour 2024 et 212 466 555 pour 2023.

2 Ajustement du report à nouveau des succursales sur les années précédentes.

3 Comprend l'impact de l'intégration de l'acquisition par la succursale allemande de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH en juin 2023.

Faits significatifs de l'exercice 2024

Activité

Le produit net bancaire, à 2 966 millions EUR, s'inscrit en baisse de 537 millions EUR par rapport à l'année passée. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la marge d'intérêts due à la vente des activités de banque de détail en France et par l'augmentation de la charge d'intérêts sur les dépôts de la clientèle au sein de l'activité Global Payment Solutions. Ces impacts ont été en partie compensés par une augmentation de la marge d'intérêts résultant de l'intégration des résultats de la succursale allemande pour l'ensemble de l'exercice 2024.

Les charges générales d'exploitation, d'un montant de 1 791 millions EUR, sont en baisse de 222 millions EUR par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une diminution de 444 millions EUR attribuée à la vente des activités de banque de détail en France et à la fin de la constitution du Fonds de résolution unique (FRU) en 2024, compensée en partie par une augmentation des charges de 222 millions EUR due à l'intégration en année pleine de la succursale allemande en 2024.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 70 millions EUR (crédit), soit une variation de 83 millions EUR par rapport à 2023, principalement due à la reprise de la dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs non financiers pour 116 millions EUR liée à l'activité de banque de détail.

Le coût du risque de crédit s'établit à 117 millions EUR, contre 186 millions EUR en 2023, une variation qui reflète la baisse des provisions de stage 3 de 139 millions EUR en 2024 en France, et l'augmentation des provisions de 70 millions EUR au sein de la succursale allemande.

Les gains ou pertes sur les cessions d'actifs immobilisés et placements à long terme affichent une perte de 349 millions EUR contre un gain de 15 millions EUR en 2023, principalement en raison de la dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs non financiers pour 116 millions EUR liée à la vente des activités de banque de détail en France en 2024, et de la dépréciation de l'investissement de la succursale allemande dans HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH pour 233 millions EUR en 2024.

Le résultat exceptionnel affiche un gain de 13 millions EUR, contre une perte de 405 millions EUR l'an passé. En 2023, la succursale allemande a payé une somme de 434 millions EUR au titre du Domination and Profit and Loss Transfer Agreement (« DPLTA ») dans le cadre de l'acquisition pour couvrir les pertes générées par sa filiale HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH. En 2024, la finalisation de la vente des activités de banque de détail a généré un gain de 13 millions EUR provenant principalement de la reprise nette des provisions pour pertes et coûts de cession.

Les impôts sur les bénéfices et impôts différés représentent une charge de 293 millions EUR, soit une augmentation de 64 millions EUR par rapport à 2023. Ce montant comprend une charge fiscale courante de 119 millions EUR, qui reflète la charge de 160 millions EUR enregistrée par les succursales de HSBC Continental Europe, compensée partiellement par le crédit d'impôt de 41 millions EUR de la seule entité HSBC Continental Europe. La charge d'impôt différé de 174 millions EUR reflète le passage en charges de l'actif d'impôt différé en France pour un montant de 150 millions EUR en 2024.

Le résultat net affiche un bénéfice de 499 millions EUR contre un bénéfice de 671 millions EUR en 2023.

Au 31 décembre 2024, le **total du bilan** de HSBC Continental Europe s'élève à 235 milliards EUR contre 253 milliards EUR au 31 décembre 2023.

Cessions d'activités

Cession des activités de banque de détail en France

Le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a finalisé la vente de ses activités de banque de détail en France à CCF, filiale de Promontoria MMB SAS (« My Money Group »). La vente comprenait également la participation de 100 % de HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et sa participation de 3 % dans Crédit Logement.

Conformément aux termes de la vente, HSBC Continental Europe a conservé un portefeuille de 7,1 milliards EUR composé de prêts immobiliers et de certains autres prêts, et de la marque CCF, qu'elle a concédée sous licence à l'acheteur dans le cadre d'un accord de licence à long terme.

Pour plus de détails, se reporter à la section « Notes annexes aux comptes consolidés » à la note 1.3 Événements significatifs de l'année.

Changements de contrôle

Augmentation de capital

Suite à l'augmentation de capital décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2024, le capital social de HSBC Continental Europe est passé de 1 062 332 775 EUR à 1 327 915 960 EUR, divisé en 265 583 192 actions d'une valeur nominale de 5 EUR au 20 décembre 2024.

Émissions et remboursements

En janvier 2024, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la première date de remboursement optionnel, cinq ans avant l'échéance, pour un montant de 400 millions EUR et a émis un nouveau prêt Tier 2 au profit de HSBC Bank plc avec une échéance de onze ans pour un montant notionnel de 400 millions EUR.

En mars 2024, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la quatrième date de remboursement optionnel, près de quatre ans avant l'échéance, pour un montant de 300 millions EUR et a émis un nouveau prêt Tier 2 au profit de HSBC Bank plc avec une échéance de onze ans pour un montant notionnel de 300 millions EUR.

En mars 2024, HSBC Continental Europe a émis des obligations senior non privilégiées avec une échéance de sept ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR.

En mai 2024, HSBC Continental Europe a remboursé une dette senior privilégiée de 1 milliard EUR émise en mai 2019..

En juin 2024, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la première date de remboursement optionnel, cinq ans avant l'échéance, pour un montant de 100 millions EUR.

En juin 2024, HSBC Continental Europe a émis des obligations senior non privilégiées avec une échéance de sept ans pour un montant notionnel de 800 millions EUR.

En août 2024, HSBC Continental Europe a remboursé à la première date de remboursement optionnel, cinq ans avant l'échéance, un prêt Tier 2 émis en juin 2014 en faveur de HSBC Bank plc pour un montant de 150 millions EUR.

En décembre 2024, HSBC Continental Europe a remboursé à la première date de remboursement optionnel un prêt additionnel Tier 1 émis en décembre 2019 en faveur de HSBC Bank plc pour un montant de 250 millions EUR, et a émis un nouveau prêt additionnel Tier 1 en faveur de HSBC Bank plc d'un montant notionnel de 250 millions EUR.

En décembre 2024, HSBC Continental Europe a remboursé à la première date de remboursement optionnel, cinq ans avant son échéance, un prêt Tier 2 émis en décembre 2014 au profit de HSBC Holdings plc, pour un montant de 260 millions EUR, et a émis un nouveau prêt Tier 2 au profit de HSBC Bank plc avec une échéance de douze ans, pour un montant notionnel de 500 millions EUR.

En décembre 2024, HSBC Continental Europe a remboursé, à la première date de remboursement optionnel, un an avant leur échéance, pour 800 millions EUR de titres senior privilégiés émis en décembre 2020 et décembre 2021 au profit de HSBC Bank plc.

En décembre 2024, HSBC Continental Europe a émis au profit de HSBC Bank plc des obligations senior non privilégiées d'une échéance de huit ans pour un montant notionnel de 400 millions EUR.

En décembre 2024, HSBC Continental Europe a émis au profit de HSBC Bank plc des obligations senior non privilégiées d'une échéance de neuf ans pour un montant notionnel de 400 millions EUR.

Notes annexes aux comptes sociaux

1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC Continental Europe applique les articles de la section « Évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée » du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant a minima les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Le mali technique est affecté selon les modalités prévues à l'article 745-5 du règlement 2014-03 aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. Voir Note 6.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues sont déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens d'IFRS 16 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ; et
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ; et
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient. À la date de clôture, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

À la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition.

Selon l'article 2332-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix d'acquisition.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Selon l'article 2342-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Selon l'article 2352-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, à chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une « dotation pour dépréciation » sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Selon l'article 2352-6 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, pour les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées, cotées ou non, la valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. À condition que leur évolution ne résulte pas de circonstances accidentelles, les éléments suivants peuvent être pris en compte pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse des derniers mois.

Comptabilisation des plus ou moins-values

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés ».

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2413-1 à 2413-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de :

- « Buy and sell back » et « sell and buy back ».
- prêts / emprunts de titres garantis par des dépôts cash.

Depuis 2020, les opérations de pensions données et reçues sont présentées sur base nette.

Prêts et emprunts

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément aux articles 2221-1 à 2222-2 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ; et

- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application des articles 2221-8 à 2231.3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la échéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-2 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne « Coût du risque ».

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement (« CEL ») et les Plans d'Epargne Logement (« PEL ») sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC Continental Europe provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL / CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ; et
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Païement à base d'actions du Groupe HSBC

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc.

Le personnel de HSBC Continental Europe bénéficie des avantages suivants :

- Depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holdings plc.
- Le personnel peut avoir la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

Plan d'attribution d'actions

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition (certaines actions attribuées n'étant pas acquises en raison du non-respect par les salariés du critère de présence ou de performance).

(g) Positions de change / Opérations en devises

Conformément aux articles 2711-1 à 2731-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

Précisons que les établissements assujettis comptabilisent les opérations de change au comptant ainsi que les autres opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées. Sont considérées comme opérations de change au comptant pour l'application du présent titre les opérations d'achat ou de vente de devises dont les parties ne diffèrent pas le dénouement ou ne le diffèrent qu'en raison du délai d'usage.

À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif ou hors bilan sont évalués au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche. Le cours de marché applicable aux éléments d'actif, de passif et aux engagements de change au comptant est le cours au comptant de la devise concernée. Le cours de marché applicable aux engagements de change à terme est le cours à terme restant à courir de la devise concernée.

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé « actif sous-jacent » au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

À la conclusion du contrat, le montant notionnel de « l'actif sous-jacent » sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article 2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées prorata temporis ; et
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêt

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des Credit Default Swaps (« CDS ») ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ; et
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de trading).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de trading.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés prorata temporis. Il en est ainsi notamment pour les swaps négociés dans le cadre de la gestion actif / passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de swaps de transaction sont évalués en valeur de marché après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Règles de compensation

Lorsque qu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé, des règles de compensation sont appliquées. Par ailleurs, lorsque les conditions préalables au netting sont respectées, la compensation est appliquée aux instruments dérivés ainsi qu'au collatéral associé.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La juste valeur des contrats doit prendre en compte le risque de contrepartie lié auxdits contrats.

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(j) Résultats exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement et le cas échéant, les corrections d'erreur significatives identifiées.

(k) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels sont affectés ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(l) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée à partir de la page 13 dans le rapport de gestion.

2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	22 634	25 311
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne réglementée ¹	10	2 543
Netting titres reçus en pension livrée	31 880	24 813
Total avant netting - brut	54 524	52 667
À vue	3 051	2 749
À terme	51 303	49 742
≤ 3 mois	49 735	45 750
> 3 mois et ≤ 1 an	103	528
> 1 an et ≤ 5 ans	1 238	3 222
> 5 ans	227	242
Créances rattachées	170	176
Total général	54 524	52 667
– dont:		
titres reçus en pension livrée	46 490	42 386
prêts subordonnés	–	40

1 Principalement lié à la vente des activités de banque de détail en France.

3 Prêts et créances sur la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Total après netting	53 373	60 521
Netting titres reçus en pension livrée	5 287	944
Total avant netting - brut	58 660	61 465
Créances commerciales	2 609	2 434
Comptes ordinaires débiteurs	3 420	3 520
Autres concours à la clientèle	52 631	55 511
Total	58 660	61 465
– dont:		
crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	3 533	5 201
titre reçus en pension livrée	16 718	8 023

Notes annexes aux comptes sociaux

Ventilation des encours par qualité de crédit

	31 décembre 2024				31 décembre 2023
	Encours sains m€	Encours douteux m€	Dépréciation sur encours douteux m€	Total m€	Total m€
Crédits aux particuliers	5 977	30	(10)	5 997	16 344
Crédits à la clientèle financière	5 616	154	(46)	5 724	4 588
Crédits à la clientèle non financière	28 936	1 247	(278)	29 905	32 180
Titres reçus en pension livrée	16 718	—	—	16 718	8 023
Créances rattachées	310	6	—	316	325
Total	57 557	1 437	(334)	58 660	61 465
– dont :					
prêts subordonnés				—	—
créances douteuses non compromises brutes				1 360	1 387
créances douteuses compromises brutes				77	374
dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				(297)	(380)
dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				(37)	(252)

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
À vue	3 917	3 836
À terme	54 427	57 304
≤ 3 mois	18 264	9 128
> 3 mois et ≤ 1 an	6 480	8 365
> 1 an et ≤ 5 ans	21 075	25 207
> 5 ans	8 608	14 604
Créances rattachées	316	325
Total	58 660	61 465

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2024 Valeur nette comptable m€	31 décembre 2023 Valeur nette comptable m€
Effets publics et valeurs assimilées	29 557	24 211
– Titres de transaction	19 561	18 005
– Titres de placement	9 519	6 160
– Titres d'investissement	399	—
– Créances rattachées	78	46
– dont : titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 131	2 388
Effets publics et valeurs assimilées après netting	27 426	21 823
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 864	8 946
Titres de transaction	1 707	1 473
– titres cotés	1 707	1 473
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	—	—
Titres de placement	9 280	7 013
– obligations cotées	6 884	5 154
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 396	1 859
Titres d'investissement	812	425
– obligations cotées	—	420
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	812	5
Créances rattachées	65	35
– dont :		
titres subordonnés	100	100
titres empruntés	101	170
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	6 415	2 843
Titres de transaction	6 320	2 825
– actions cotées	6 271	2 789
– actions et autres titres non cotés	49	36
Titres de placement	85	—
– actions cotées	—	—
– actions et autres titres non cotés	85	—
Titres de l'activité de portefeuille ("TAP")	10	18
– TAP cotés	—	—
– TAP non cotés	10	18
Total	47 836	36 000

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	1 890	461
> 3 mois et ≤ 1 an	2 292	1 456
> 1 an et ≤ 5 ans	10 636	9 911
> 5 ans	14 661	12 337
Créances rattachées	78	46
Total	29 557	24 211
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	2 292	2 394
> 3 mois et ≤ 1 an	1 389	200
> 1 an et ≤ 5 ans	5 865	4 700
> 5 ans	2 253	1 617
Créances rattachées	65	35
Total	11 864	8 946

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (« TAP »)

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
	m€	m€	m€	m€
Effets publics et valeurs assimilées	9 519	9 640	6 160	6 347
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 280	9 232	7 013	6 685
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	10	14	18	29
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	18 809	18 886	13 191	13 061

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1b.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (« TAP »)

	31 décembre 2024		
	Avant provisions	Provisions nettes de couverture	Plus-values/ moins-values nettes
	m€	m€	m€
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP	175	37	138
– effets publics et valeurs assimilées	145	29	116
– obligations et autres titres à revenu fixe	21	8	13
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	9	—	9
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP	200	36	164
– effets publics et valeurs assimilées	97	21	76
– obligations et autres titres à revenu fixe	97	13	84
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	6	2	4

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 93,8 millions EUR pour 2024 et à 47,8 millions EUR pour 2023.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2024 ou en 2023. Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées

	31 décembre 2024 Valeur nette comptable m€	31 décembre 2023 Valeur nette comptable m€
Titres de participation	33	37
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	33	37
– établissements de crédit	6	6
– autres	27	31
Autres titres détenus à long terme	29	51
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	29	51
– établissements de crédit	—	—
– autres ¹	29	51
Parts dans les entreprises liées	1 878	2 112
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés²	1 878	2 112
– établissements de crédit	705	1 221
– autres	1 173	891
Créances rattachées	—	—
Total	1 940	2 200

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Valeurs brutes au 1^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)	2 493	2 930
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres / augmentations de capital	22	449
– cessions / réductions de capital ³	(218)	(886)
– incidence des différences de conversion	—	—
– autres mouvements / fusions	—	—
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	2 297	2 493
Dépréciations au 1^{er} janvier	(294)	(286)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice ⁴	(235)	(8)
– reprises de dépréciations ⁵	172	1
– autres mouvements	—	—
– incidence des différences de conversion	—	—
Dépréciations au 31 décembre	(357)	(293)
Créances rattachées	—	—
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 940	2 200

1 Ce poste reflète une diminution de 25 millions EUR concernant les certificats d'associés du Fonds de garantie des dépôts et de résolution (« FGDR »).

2 En 2024, une correction a été effectuée par un reclassement entre les catégories établissements de crédit et autres.

3 Dont la cession de l'investissement dans HSBC SFH (France) pour 113 millions EUR, la cession de la participation dans Crédit Logement pour 39 millions EUR, la cession des certificats d'associés FGDR pour 25 millions EUR, et la cession de l'investissement dans l'entité HSBC Epargne Entreprise pour 30 millions EUR.

4 Représente une provision pour dépréciation dans la succursale allemande pour 233 millions EUR.

5 Comprend la reprise de provision pour dépréciation de l'investissement dans HSBC SFH (France) pour 113 millions EUR, la reprise de provision pour dépréciation de la participation dans Crédit Logement pour 39 millions EUR ainsi que la reprise de provision pour dépréciation de l'investissement dans HSBC Epargne Entreprise pour 16 millions EUR.

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	534	469
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	(4)	—
– acquisitions d'immobilisations	58	95
– cessions d'immobilisations et autres mouvements ¹	(124)	(30)
Valeurs brutes au 31 décembre	464	534
Amortissements au 1^{er} janvier	452	418
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	28	60
– transferts et autres mouvements	—	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ¹	(129)	(26)
Amortissements au 31 décembre	351	452
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre	113	82

1 Principalement lié à la vente des activités de banque de détail en France.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément au règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art. 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art. 745-7).

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Affectation du mali aux actifs

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
	m€	m€	m€	m€
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	4,0	—	4,0	—
Immobilisations financières ¹	0,2	—	—	0,2
Total	4,2	—	4,0	0,2

1 Inclus au sein de la Note 4 et de la Note 5.

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	710	618
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	—	—
– acquisitions d'immobilisations	8	112
– cessions d'immobilisations et autres mouvements ¹	(327)	(20)
Valeurs brutes au 31 décembre	391	710
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Amortissements au 1^{er} janvier	613	558
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	25	98
– transferts et autres mouvements	—	11
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ¹	(331)	(54)
Amortissements au 31 décembre	307	613
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	84	97

1 Principalement lié à la vente des activités de banque de détail en France.

Notes annexes aux comptes sociaux

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Terrains et constructions d'exploitation	8	9
Terrains et constructions hors exploitation	—	—
Autres immobilisations corporelles	76	88
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	84	97

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Immobilisation en cours	—	3
Valeurs brutes ¹	206	379
Amortissements	(174)	(300)
Créances rattachées	—	(1)
Total	32	81

1 Comprend des véhicules pour 76 millions EUR, des bâtiments, installations et outillages pour 29 millions EUR, d'autres équipements pour 99 millions EUR, et du matériel bureautique informatique pour 2 millions EUR.

Au 31 décembre 2024, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 42 millions EUR (97 millions EUR en 2023) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 9 millions EUR (19 millions EUR en 2023).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1 ^{er} janvier 2024 m€	Dotations m€	Reprises utilisées m€	Reprises disponibles m€	Autres variations m€	Encours au 31 décembre 2024 m€
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	632	293	(348)	(241)	(2)	334
Dépréciations sur titres	—	—	—	—	—	—
Provisions pour engagements par signature ¹	31	23	—	(16)	—	38
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	663	316	(348)	(257)	(2)	372

1 Les chiffres d'ouverture de 2024 ont été ajustés de 7 millions EUR pour corriger l'erreur identifiée au cours de l'année 2024. Il n'y a pas d'impact sur le bilan et le compte de résultat de 2023.

Coût du risque

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et interbancaires (hors intérêts douteux)	(109)	(195)
– risques de contrepartie sur titres	—	—
– engagements par signature	(10)	6
– récupération sur créances amorties	2	3
Total coût du risque	(117)	(186)
– dont pertes :		
non couvertes sur créances douteuses	(58)	(121)
non couvertes sur engagements par signature	—	—
couvertes par des provisions	(348)	(38)

9 Autres actifs

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Total après netting	20 755	21 598
Netting du collatéral associé aux dérivés	2 312	4 152
Total avant netting	23 067	25 750
– dont :		
comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	319	3 238
débiteurs divers et autres comptes d'actif	22 748	22 512

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Total après netting	39 056	42 633
Netting des dérivés	14 834	19 479
Total avant netting	53 890	62 112
– dont :		
comptes d'encaissement	70	172
autres comptes de régularisation ¹	53 820	61 940

1 Dont valeur de marché des dérivés : 52 112 millions EUR en 2024 (2023 : 59 806 millions EUR).

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Répartition des opérations par échéance contractuelle résiduelle

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Total après netting	20 276	23 263
Netting titres donnés en pension livrée	31 880	24 813
Total avant netting	52 156	48 076
À vue	10 694	6 727
À terme	41 359	41 161
≤ 3 mois	7 909	11 191
> 3 mois et ≤ 1 an	529	341
> 1 an et ≤ 5 ans	32 379	28 481
> 5 ans	542	1 148
Dettes rattachées	103	188
Total	52 156	48 076
– dont : titres donnés en pension livrée	38 926	33 707

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Total après netting	97 977	108 308
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne réglementée ¹	10	2 543
Netting titres donnés en pension livrée	5 287	944
Total avant netting	103 274	111 795
Dépôts à vue ¹	50 611	61 509
Comptes à régime spécial à vue	48	8 598
Comptes à régime spécial à terme	–	640
Comptes à terme	41 811	37 572
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	92 470	108 319
Titres donnés en pension livrée	10 596	3 211
Dettes rattachées	208	265
Total des comptes créditeurs de la clientèle	103 274	111 795

1 Principalement lié à la vente des activités de banque de détail en France.

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
À vue	50 659	70 107
À terme	52 407	41 423
≤ 3 mois	48 747	35 504
> 3 mois et ≤ 1 an	3 148	5 238
> 1 an et ≤ 5 ans	346	511
> 5 ans	166	170
Dettes rattachées	208	265
Total	103 274	111 795

13 Dettes représentées par un titre

Répartition des dettes représentées par un titre par type

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Bons de caisse	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	9 860	8 849
Emprunts obligataires	15 587	14 290
Dettes rattachées	374	278
Total	25 821	23 417

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Dettes représentées par un titre	25 447	23 139
≤ 3 mois	2 541	2 956
> 3 mois et ≤ 1 an	4 187	4 818
> 1 an et ≤ 5 ans	10 121	7 385
> 5 ans	8 598	7 980
Dettes rattachées	374	278
Total	25 821	23 417

14 Provisions

	Encours au 1 ^{er} janvier 2024 m€	Dotations m€	Reprises utilisées m€	Reprises disponibles m€	Autres variations m€	Encours au 31 décembre 2024 m€
Provisions pour engagements et litiges	37	23	(4)	(17)	—	39
Autres provisions ^{1,2}	1 859	75	(1 658)	(42)	(3)	231
Total	1 896	98	(1 662)	(59)	(3)	270

1 La provision pour perte liée à la vente des activités de banque de détail en France qui s'élevait à 1 551 millions EUR à fin décembre 2023 a été entièrement reprise dont 1 544 millions EUR de provision utilisée et 7 millions EUR de provision disponible.

2 La provision PEL/CEL de 5 millions EUR a été transférée en raison de la vente des activités de banque de détail en France.

15 Autres passifs

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Total après netting	38 296	43 742
Netting du collatéral associé aux dérivés	2 312	4 152
Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 131	2 388
Total avant netting	42 739	50 282
dont:		
– comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	314	362
– créditeurs divers et autres ¹	16 788	20 394
– titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	25 637	29 526

1 Dont dépôts de garantie en espèces sur instruments financiers reçus en 2024 : 13 782 millions EUR, contre 15 669 millions EUR en 2023.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Total après netting	36 563	38 690
Netting des dérivés	14 834	19 479
Total avant netting	51 397	58 169
– dont :		
– comptes de décaissement	29	174
– autres comptes de régularisation ¹	51 368	57 995

1 Dont valeur de marché des dérivés (avant netting) : 50 321 millions EUR en 2024 et 56 840 millions EUR en 2023.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Titres subordonnés remboursables	25	—
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	3 335	3 345
Dettes rattachées	31	36
Total	3 407	3 397

Émissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2024	31 décembre 2023
					m€	m€
Titres subordonnés remboursables¹						
	07.07.2005	07.07.2025	Taux fixe	EUR	10	—
	08.07.2005	08.07.2025	Taux fixe	EUR	5	—
	25.06.2002	26.06.2028	Taux fixe	EUR	10	—
Titres subordonnés à durée indéterminée²	22.07.1985	Perpétuelle	TMO - 0,25	FRF	16	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)					41	16

1 En 2024, inclusion des billets à ordre enregistrés dans la succursale allemande pour 25 millions EUR, inscrits par erreur en Créances rattachées en 2023.

2 Les titres participatifs ne sont remboursables à un prix égal au pair qu'en cas de liquidation de la société.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2024	31 décembre 2023
					m€	m€
Emprunts subordonnés						
Emprunts à durée indéterminée ¹	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	300	300
	16.12.2019	Perpétuelle	Taux variable	EUR	—	250
	18.12.2024	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	250	—
	18.03.2022	Perpétuelle	Taux variable	EUR	250	250
	06.12.2016	Perpétuelle	Taux variable	EUR	235	235
	23.01.2019	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	200	200
Emprunts subordonnés ²	21.06.2018	21.06.2028	Taux variable	EUR	—	300
	29.01.2019	29.01.2029	Taux variable	EUR	—	400
	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	—	260
	27.07.2019	27.06.2029	Taux variable	EUR	—	100
	22.05.2020	22.05.2030	Taux variable	EUR	500	500
	30.06.2014	28.08.2029	Taux variable	EUR	—	150
	08.12.2023	08.12.2034	Taux variable	EUR	200	200
	29.01.2024	29.01.2035	Taux variable	EUR	400	—
	21.03.2024	21.03.2035	Taux variable	EUR	300	—
	10.12.2024	10.12.2036	Taux variable	EUR	500	—
Dettes rattachées					31	36
Total (y compris dettes rattachées)					3 366	3 381

1 Tier 1 additionnel : le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou « Additional Tier 1 ») est possible à partir de ou après la date d'échéance sous certaines conditions, à l'exception de deux dettes émises par la succursale allemande en 2016 et 2019 d'un montant de 435 millions EUR, dont le remboursement est possible uniquement en totalité.

2 Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, à partir de ou après la date d'échéance sous certaines conditions.

❗ Pour plus de détails, voir les informations publiées au titre du Pilier 3 par HSBC Continental Europe.

18 Capital social

	2024		31 décembre 2023	
	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
(Actions de 5 euros de nominal)				
Au 1 ^{er} janvier	212 466 555	1 062 333	212 466 555	1 062 333
– exercice d'options de souscription	—	—	—	—
– augmentation de capital	53 116 637	265 583	—	—
– réduction du capital	—	—	—	—
Au 31 décembre	265 583 192	1 327 916	212 466 555	1 062 333

Droits de vote

Au 31 décembre 2024, le total des droits de vote s'établit à 265 583 192.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Capital souscrit ¹	1 328	1 062
Prime d'émission ¹	7 291	5 808
Réserves	1 088	1 055
– réserve légale	85	52
– réserve des plus-values à long terme	405	405
– réserve de réévaluation	3	3
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	290	290
– écart de réévaluation sur coût des services passés	—	—
Report à nouveau ²	1 808	1 191
Acomptes sur dividende	—	—
Provisions réglementées	—	—
Résultat de la période	499	671
Capitaux propres	12 014	9 787

- 1 Augmentation du capital social en 2024.
2 Avant affectation à la distribution de dividendes et/ou à la réserve légale de l'année en cours.

Variation des capitaux propres

	31 décembre 2024
	m€
Solde au 1^{er} janvier	9 787
Résultat de la période	499
Augmentation de capital	266
Prime d'émission	1 483
Acompte sur dividendes	—
Autres ¹	(21)
Solde au 31 décembre	12 014

- 1 Ajustement du report à nouveau des succursales sur les années précédentes.

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Provision pour engagements sociaux	10	43

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges étaient les suivantes :

(en %) - France	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2024	3,25	2,00	2,00	2,92
Au 31 décembre 2023	3,1	2,00	2,00	2,95

(en %) - Allemagne	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2024	3,41	2,25	2,25	2,25
Au 31 décembre 2023	3,17	2,25	2,25	2,25

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	373	401
Juste valeur des actifs des régimes	(363)	(358)
Passif net comptabilisé	10	43

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite m€	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi m€	Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi m€
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1^{er} janvier 2024	(358)	401	43
Coûts des services rendus	—	7	7
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(7)	12	5
Effets de revalorisation	1	(6)	(5)
Prestations versées	1	(18)	(17)
Autres	—	(23)	(23)
Au 31 décembre 2024	(363)	373	10

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2024			
	Juste valeur m€	Prix coté observable sur un marché actif m€	Absence de prix coté observable sur un marché actif m€	Dont : HSBC m€
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	(363)	349	14	—
– actions	(3)	3	—	—
– titres	(245)	245	—	—
– immobilier	—	—	—	—
– dérivés	—	—	—	—
– autres	(115)	101	14	—

21 Hors bilan

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	60 036	58 737
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	8 327	8 064
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur de la clientèle	51 709	50 673
– ouvertures de crédits confirmés	51 646	50 621
– acceptations à payer et divers	63	52
Engagements reçus	1 052	909
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	1 052	909
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	19 273	17 485
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	3 216	3 255
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	16 057	14 230
Engagements reçus	7 379	19 044
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre	7 379	19 044

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2024 m€
Créances données en garantie de covered bonds	—
Créances données en garantie 3G et TRICP	3 133
Créances données en garantie CCBM	400
Titres donnés en garantie	2 693
Total	6 226

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Juste valeur nette md€	Opérations de couverture ¹ md€	Opérations de marché ¹ md€	Total ¹ md€	Juste valeur nette md€	Opérations de couverture ¹ md€	Opérations de marché ¹ md€	Total ¹ md€
Opérations fermes	2,0	34	5 193	5 227	3,0	25	4 323	4 348
Opérations sur marchés organisés	—	—	99	99	—	—	70	70
– contrats de taux	—	—	69	69	—	—	48	48
– contrats de change	—	—	14	14	—	—	11	11
– indices et actions	—	—	16	16	—	—	11	11
Opérations de gré à gré	2,0	34	5 094	5 128	3,0	25	4 253	4 278
– futures de taux	—	—	627	627	—	—	508	508
– swaps de taux	1,8	34	3 368	3 402	3,4	25	2 878	2 903
– swaps de devises et swaps cambistes	(0,1)	—	172	172	(0,1)	—	68	68
– autres contrats à terme	0,3	—	927	927	(0,3)	—	799	799
Opérations conditionnelles	(1,4)	—	497	497	(1,1)	—	487	487
Opérations sur marchés organisés	(0,8)	—	191	191	(0,5)	—	139	139
– options de taux	—	—	—	—	—	—	—	—
– options de change	—	—	94	94	—	—	81	81
– autres options	(0,8)	—	97	97	(0,5)	—	58	58
Opérations de gré à gré	(0,6)	—	306	306	(0,6)	—	348	348
– Caps et floors	—	—	98	98	—	—	116	116
Swaptions et options	(0,6)	—	208	208	(0,6)	—	232	232
– achetés	(0,6)	—	109	109	(0,6)	—	120	120
– vendus	—	—	99	99	—	—	112	112
Total des opérations sur instruments financiers à terme	0,6	34	5 690	5 724	1,9	25	4 810	4 835

¹ Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Montant des notionnels	md€	md€
Contrats de couverture individualisée ¹	8	6
Contrats de couverture globale ²	26	19
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	3 368	2 878
Opérations de marché en position isolée	—	—

- 1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.
- 2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers à terme : durée restant à courir

	31 décembre 2024			
(en milliards d'euros)	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
	md€	md€	md€	md€
Instruments financiers de :				
– devises	265	60	21	346
– taux	1 688	1 570	1 122	4 380
– autres	905	92	1	998
Total	2 858	1 722	1 144	5 724

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	12 378	12 502
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	11 901	12 014
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	477	488
B – Autres contrats	2 579	2 272
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	2 545	2 245
– contrats sur taux d'intérêts	254	369
– contrats sur devises	1 241	894
– contrats sur actions	893	794
– contrats de dérivés de crédit	1	40
– contrats sur produits de base	156	148
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	34	27
– contrats sur taux d'intérêts	—	—
– contrats sur devises	34	27
– contrats sur actions	—	—
Total des équivalents risque de crédit	14 957	14 774
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	4 488	4 282

Effets des compensations sur les équivalents risque de crédit

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Equivalents risques avant compensation	108 652	125 978
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(93 025)	(96 917)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(670)	(14 287)
Equivalents risques après compensation	14 957	14 774

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	4 818	4 166
Clientèle	3 051	2 599
Obligations et autres titres à revenu fixe	937	575
Total	8 806	7 340
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	(2 806)	(1 726)
Clientèle	(3 645)	(2 838)
Dettes subordonnées	(206)	(148)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(1 287)	(963)
Total	(7 944)	(5 675)

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	16	7
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	—	—
Parts dans les entreprises liées ¹	603	733
Total	619	740

1 Dont dividendes de la filiale allemande HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH pour 449 millions EUR en 2024 et 584 millions EUR en 2023.

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Commissions		
Produits	1 429	1 355
Sur opérations avec les établissements de crédit	123	71
Sur opérations avec la clientèle	126	124
Sur opérations de change	21	13
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	307	218
Sur prestations de services pour compte de tiers	527	667
Sur engagements	260	216
Autres commissions	65	46
Charges	(635)	(457)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(69)	(50)
Relatives aux opérations sur titres	(379)	(204)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	—	—
Sur prestations de service pour compte de tiers	(164)	(160)
Sur engagements	(8)	(8)
Autres commissions	(15)	(35)
Total des commissions	794	898

26 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Résultats		
Titres de transaction	419	409
Opérations de change	353	295
Instruments financiers à terme	(118)	(600)
Total	654	104

27 Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	(48)	25
Dépréciation :	(43)	(4)
– dotations	(168)	(54)
– reprises	125	50
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	1	(4)
Dépréciation :	—	—
– dotations	—	—
– reprises	—	—
Total	(90)	17

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(757)	(854)
Charges de retraite	(76)	(94)
Participation et intéressement	(10)	(13)
Total frais de personnel	(843)	(961)
Autres frais administratifs	(948)	(1 052)
Total des charges générales d'exploitation	(1 791)	(2 013)

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2024, la provision s'élève à 12 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Gains ou pertes sur titres d'investissement	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles ¹	(115)	—
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées ²	(234)	15
Total	(349)	15

1 Principalement lié à la vente des activités de banque de détail en France.

2 Dont une provision pour dépréciation dans la succursale allemande pour 233 millions EUR.

30 Résultats exceptionnels

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Résultats exceptionnels		
Provisions pour pertes sur contrat ¹	9	8
Dépréciations des actifs corporels et titres de participation	—	—
Coûts de la vente ²	4	21
Correction d'erreur	—	—
Autres ³	—	(434)
Total	13	(405)

1 Reflète la variation en 2024 résultant d'une augmentation de la perte contractuelle de 4 millions EUR, compensée par une diminution de 13 millions EUR des éléments non monétaires (transfert d'actifs attribués à valeur nulle dans le cadre de la vente des activités de banque de détail en France).

2 Comprend 19 millions EUR de coûts de cession encourus, compensés par une reprise de la provision sur coûts de cession d'un montant de 26 millions EUR suite à la vente des activités de banque de détail en France, et les coûts de cession des actions HSBC Epargne Entreprise pour 3 millions EUR.

3 Reflète le paiement, en 2023, de 434 millions EUR correspondant à l'engagement de la succursale allemande comptabilisé dans DPLTA (Domination and Profit and Loss Transfer Agreement) dans le cadre de l'acquisition, afin de couvrir les pertes générées par sa filiale allemande HSBC Trinkhaus and Burkhard GmbH.

31 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Impôts courants		
À taux normal	(119)	(156)
À taux réduit	—	—
Impôts différés	(174)	(74)
Total	(293)	(229)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Notes annexes aux comptes sociaux

Les taux français retenus pour le calcul de ces impôts sont les suivants, tels que basés sur la date de liquidation de l'impôt :

	2025	2024	2023
	%	%	%
Impôts courants ¹	25,00	25,00	25,00
Taux réduit (imposition PVLT) ²	3,1	3,1	3,1
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC) ³	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque) ³	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	—	—
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2023	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2024	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2025	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2026	25,00	25,00	25,00
ID taux réduit si retournement en 2023	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2024	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2025	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2026	3,1	3,1	3,1

1 Taux standard de 25 % (hors CSB de 3,3 %).

2 Conformément à la législation fiscale française, les plus-values sur cession d'actions enregistrées comme des titres de participation selon le référentiel comptable français et détenues depuis au moins deux ans, sont imposables en France au taux effectif de 3,1 % (soit 12 % de la plus-value au taux standard de 25,83 %).

3 Le régime est soumis à des conditions spécifiques.

Les bénéfices de HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels ces bénéfices sont réalisés. La charge d'impôt la plus importante concerne la France où le taux applicable d'impôt sur les sociétés était de 25 % en 2023 et 2024. La contribution sociale sur les bénéfices est maintenue à 3,3 % de l'impôt sur les sociétés, ce qui porte le taux d'imposition effectif à 25,83 % (25,83 % en 2023).

Le taux d'imposition effectif final varie en fonction de la contribution des entités hors de France, notamment l'Allemagne, qui a un taux d'imposition sur les sociétés de 31,4 % pour les exercices 2023 et 2024, ainsi que d'autres succursales européennes.

Impôt courant

Le compte de résultat affiche une charge d'impôt courant de 119 millions EUR en 2024 (2023 : 156 millions EUR). Cette variation s'explique par l'effet de la charge d'impôt enregistrée par les succursales de HSBC Continental Europe de 160 millions EUR (2023 : 188 millions EUR), dont 72 millions EUR ont été constatés par la succursale allemande, compensée en partie par un crédit d'impôt de HSBC Continental Europe de 41 millions EUR.

Impôt différé

L'exercice 2024 se solde par une charge d'impôts différés de 174 millions EUR (2023 : 74 millions EUR), reflétant principalement le passage en charges de l'actif d'impôt différé sur les pertes du groupe d'intégration fiscale français pour un montant de 150 millions EUR.

Au 31 décembre 2024, l'actif d'impôt différé net était de 658 millions EUR (2023 : 832 millions EUR), dont 538 millions EUR pour HSBC Continental Europe, 114 millions EUR d'actif d'impôt différé de HSBC Continental Europe Allemagne et 6 millions EUR pour les autres succursales européennes de HSBC Continental Europe. L'actif d'impôt différé net pour HSBC Continental Europe de 538 millions EUR s'explique principalement par des pertes reportables des années précédentes de 501 millions EUR (2023 : 652 millions EUR).

En 2024, le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale français, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. À la lumière de ces estimations, l'actif d'impôt différé au titre des déficits fiscaux a été réduit d'un montant de 150 millions EUR durant l'année. Ces déficits sont indéfiniment reportables et il est estimé qu'ils seront utilisés à une échéance de 10 à 13 ans.

Impôt différé non comptabilisé

Les impôts différés non comptabilisés du Groupe s'élèvent à 177 millions EUR (déficits fiscaux non reconnus : 685 millions EUR) au 31 décembre 2024 (2023 : néant).

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section « Les risques juridiques et gestion des litiges » aux pages 223 à 224 du Document d'Enregistrement Universel 2024, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2024.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement parmi d'autres avec l'Autorité des services financiers britanniques, la Financial Services Authority, qui a ensuite été remplacé par un engagement avec la Financial Conduct Authority (« FCA ») en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (Federal Reserve Board, « FRB »), cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (sous le qualificatif, pour les besoins de la FCA, de « Personne Qualifiée » en application de la section 166 du UK Financial Services and Market Act, et pour les besoins de la FRB, sous le qualificatif de « Consultant Indépendant ») aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales.

La « Personne Qualifiée » a terminé sa mission dans le courant du second trimestre 2021 et la FCA a décidé que la poursuite de la mission de la « Personne qualifiée » n'était plus nécessaire. De son côté, le « Consultant Indépendant » a également terminé sa mission et, en août 2022 la FRB a mis un terme à son ordonnance.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff (« Madoff ») a été arrêté en décembre 2008 aux États-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« Madoff Securities »), est en cours de liquidation aux États-Unis par un « Trustee ».

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC (« HTIE »), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1^{er} août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs dont les pertes résultant des litiges Madoff liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux États-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces, visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non spécifié. Ces procédures sont en instance devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le « Tribunal des faillites »).

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, ont mené des enquêtes civiles et pénales et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor (« European Interbank Offered Rate ») ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la « Commission ») a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE (« le Tribunal »), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE.

En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, à la suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. En janvier 2023, le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal de septembre 2019 a été rejeté par la Cour de Justice de l'UE, qui a confirmé les conclusions de la Commission sur la responsabilité de HSBC. En novembre 2024, la Cour de Justice a rejeté le recours distinct introduit par HSBC concernant le montant de l'amende.

Autres enquêtes réglementaires, procédures et litiges

Enquêtes fiscales :

En mars 2023, le Parquet national français a annoncé une enquête contre plusieurs banques, dont HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc, Paris Branch, pour une présumée fraude fiscale en relation avec le traitement fiscal des dividendes sur des opérations de trading. HSBC Bank plc et HSBC Allemagne continuent également de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqué à certaines activités de trading.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC de prédire la résolution de ces affaires, notamment leur calendrier ou tout impact éventuel sur HSBC, qui pourrait être significatif.

33 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

34 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2024 et la date d'approbation de ces états financiers par le Conseil d'Administration qui nécessiterait un ajustement ou une information supplémentaire dans les états financiers.

35 Autres informations

35.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2024

(en milliers d’euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Rése- rves et report à nou- veau avant affectati on du résultat	Quote- part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Contin- ental Europe et non rembours és	Mon- tants des cautions et avals fournis par HSBC Contin- ental Europe	Chiffre d’affaire s du dernier exercice	Résul- tat (bénéfi ce net ou perte du dernier exe- rcice)	Divi- dendes enca- issés par HSBC Contine ntal Europe au cours de l’exer- cice
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales (+ 50 %)												
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	141 419	100,00	39 236	195 542	2 609 826	—	140 533	19 743	—
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 874	100,00	60 384	9 776	—	—	—	(86)	—
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SARL	Société de recouv- rement	7 619	1 559	99,98	16 262	9 174	—	—	—	(6)	—
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	58 033	100,00	153 967	307 000	—	—	201 160	13 925	15 094
HSBC Services (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société comm- erciale	2 242	467	100,00	36 877	2 902	—	—	—	(12)	—
Valeurs Mobilières Elysées, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	9 875	100,00	67 757	53 986	—	—	—	2 168	—
HLF 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	108 645	100,00	281 756	327 869	12 919	—	—	20 811	17 258
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de parti- cipations	11 987	14 939	100,00	25 201	37 749	—	—	—	950	—
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	3 857	100,00	44 478	28 464	—	—	2 456	1 900	1 204
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsa- bilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	12 091	—	100,00	12 060	16 518	—	—	655	508	—
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilièr	38 255	60 871	80,98	37 190	80 331	—	—	92 124	6 689	—
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsa- bilité limitée de droit anglais	Holding d’investisse- ment	6 046	—	100,00	5 107	6 366	—	—	—	—	—

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
HSBC Assurances Vie (France), Immeuble Coeur Défense – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000	812 435	100,00	513 999	1 116 183	—	—	1 622 995	81 511	—
HSBC Bank Malta p.l.c. 116 Archbishop Street, Valletta, Malta	Limited company (SA)	Banque d'entreprises, assurance et gestion d'actifs	108 092	487 344	70,03	203 875	203 875	155 000	8 920	263 141	108 670	31 162
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. 18 Bd de Kockelscheuer, 1821 Gasperich Luxembourg	Limited Company (SA)	Banque privée	160 000	80 805	100,00	195 000	195 000	743 287	356 000	48 543	(17 589)	—
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales												
a) Filiales françaises (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) Filiales étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 – Participations												
a) Participations françaises (ensemble)	—		—	—	—	4	—	—	—	—	—	—
b) Participations étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

35.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2024	
	Filiales m€	Autres entreprises liées m€
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	—	7 113
Créances sur les établissements de crédit	2 817	4 907
Opérations avec la clientèle	101	4 009
Obligations et autres titres à revenu fixe	—	6
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	214	12 331
Opérations avec la clientèle	383	439
Dettes représentées par un titre	—	—
Autres passifs	—	6 028
Dettes subordonnées	—	2 900
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	1 400	—
Engagements de garantie donnés	—	1 786
Engagements sur titres donnés	—	—

HSBC Continental Europe

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO PARIS
43-47 avenue de la Grande-Armée
75116 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HSBC Continental Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciations des prêts et créances à la clientèle d’entreprises

Risque identifié	Notre réponse
Dans le cadre de ses activités de prêts aux entreprises, HSBC Continental Europe estime, à la date de clôture, les risques de pertes sur son portefeuille et comptabilise, le cas échéant, des provisions à ce titre. Le contexte économique actuel marqué par la hausse de l’inflation, des prix d’énergie et la baisse des taux d’intérêt contribue à l’augmentation du degré d’incertitude de ces estimations. L’appréciation de l’existence d’un risque de non recouvrement ainsi que le montant provisionné relèvent du jugement exercé par la direction de la banque et sont soumises à un degré élevé d’incertitude, qui s’est accru dans le contexte économique actuel. Celle-ci prend notamment en considération les événements indicateurs d’un risque potentiel tels que les défauts de paiements contractuels ou d’autres facteurs tels que notamment la situation financière des emprunteurs affectant leur capacité de remboursement, les secteurs économiques sur lesquels ils évoluent, la valeur de recouvrement de leurs garanties, les dividendes qui pourraient être disponibles en cas de liquidation ou de faillite ou encore la viabilité de leurs modèles économiques.	La direction a mis en place des contrôles afin de s’assurer de la fiabilité des estimations des dépréciations individuelles. Dans ce contexte, nous avons testé les contrôles, jugés clés pour notre audit, de manière à apprécier la pertinence des dépréciations comptabilisées. Ainsi les tests ont porté sur les contrôles relatifs à la surveillance des crédits dont le processus de notation des contreparties, au classement en créances douteuses et à l’approbation de dépréciations individuelles. Nous avons procédé à une revue critique des contrôles permettant à la direction de vérifier que les provisions estimées sur la base des modèles utilisés étaient proportionnées aux pertes réelles observées a posteriori. Nous avons également testé sur la base d’un échantillon de prêts sélectionnés en fonction du niveau de risque, l’adéquation des méthodologies et des politiques de provisionnement. Sur la base de cet échantillon, nous avons évalué de manière indépendante le niveau des provisions comptabilisées à dire d’experts. Les dépréciations sur créances douteuses sur crédits à la clientèle non financière représentent un montant de 278 millions d’euros au 31 décembre 2024. Se référer à la note 3 de l’annexe aux comptes annuels.

Compte tenu du caractère significatif des encours de crédits à la clientèle et de l'importance du jugement exercé par la direction dans l'estimation des provisions nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

Reconnaissance des Impôts Différés Actifs liés aux pertes fiscales reportables

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2024, les impôts différés actifs nets sur le groupe d'intégration fiscale français s'élèvent à 538 millions d'euros dans les comptes annuels de HSBC Continental Europe, dont 501 millions d'euros d'impôts différés actifs au titre de pertes fiscales reportables, après le passage en charge de 150 millions de l'actif d'impôt différé sur les pertes du groupe d'intégration fiscale français. La valorisation et la recouvrabilité des impôts différés actifs résultant de ces pertes reportables dépendent principalement : - du résultat taxable que HSBC Continental Europe prévoit de générer dans le futur ; - de la législation fiscale française applicable à la reconnaissance et à l'utilisation des impôts différés actifs provenant des pertes fiscales reportables de HSBC Continental Europe en France. La valorisation et l'utilisation future des impôts différés actifs sur déficits reportables reposent sur des jugements importants de la part de la direction. Ces jugements portent principalement sur les projections des résultats fiscaux, la durée des pertes fiscales ainsi que les stratégies de planification fiscale disponibles et réalisables.	Nous avons réalisé les diligences suivantes afin de valider la recouvrabilité des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables : - Nous avons testé les contrôles en place autour du calcul et de la comptabilisation des impôts différés actifs sur pertes fiscales reportables ; Nous avons, avec l'aide de nos fiscalistes, fait une revue critique des hypothèses utilisées par la direction pour estimer la valeur recouvrable des impôts différés actifs estimée sur les déficits reportables à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont notamment consisté à : • Tester les données clés utilisées dans le modèle de comptabilisation des impôts différés, y compris les prévisions de trésorerie des plans approuvés par le conseil d'administration ; • Apprécier les estimations faites par la direction des projections de résultats fiscaux en examinant les différences temporelles et permanentes des années précédentes et prises en compte dans les projections futures ; • Comparer les hypothèses utilisées par la direction pour estimer les résultats fiscaux futurs pour déterminer le montant des impôts différés actifs à reconnaître avec les hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie futurs utilisés dans les différents tests de dépréciation d'actifs ; • Evaluer la conformité des hypothèses de la direction avec les lois et règles fiscales en place et à venir ; • Nous avons testé la classification des impôts différés actifs en prenant en compte l'existence d'impôts différés passifs ;

Par conséquent, compte tenu de l'importance du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2024 et des estimations et jugements exercés par la direction pour la reconnaissance de ces impôts différés sur pertes fiscales reportables, nous avons considéré que ces derniers constituaient un point clé de l'audit des comptes de HSBC Continental Europe.

- Apprécier les estimations faites par la direction concernant le passage en charges de l'actif d'impôt différé sur les pertes du groupe d'intégration fiscale français.
- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans les annexes aux comptes annuels.

Pour plus d'informations, se référer aux notes 1.k et 31 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HSBC Continental Europe par votre assemblée générale du 23 avril 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 10 mai 2007 pour le cabinet BDO Paris.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 10ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BDO Paris dans la 18^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 février 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BDO PARIS

Agnès HUSSHERR

 *Vincent GEMBREL*

Agnès Hussherr

Vincent Génibrel

États financiers sociaux

Sommaire

329	Compte de résultat social
330	Bilan social
331	Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres
331	Faits significatifs de l'exercice 2024

Notes annexes aux comptes sociaux

Sommaire

333	1	Principes, règles et méthodes comptables
339	2	Créances sur les établissements de crédit
339	3	Crédits à la clientèle
340	4	Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement
342	5	Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées
343	6	Immobilisations incorporelles
343	7	Immobilisations corporelles
344	8	Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque
344	9	Autres actifs
345	10	Comptes de régularisation actif
345	11	Opérations de trésorerie et interbancaires
345	12	Dépôts de la clientèle
346	13	Dettes représentées par un titre
346	14	Provisions
346	15	Autres passifs
346	16	Comptes de régularisation passif
347	17	Dettes subordonnées
348	18	Capital social
348	19	Capitaux propres
349	20	Pensions, plan de retraite
350	21	Hors bilan
350	22	Opérations sur instruments financiers à terme
351	23	Marge d'intérêts
352	24	Ventilation des revenus des titres à revenu variable
352	25	Ventilation des commissions
352	26	Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation
352	27	Gains et pertes sur opérations de placement et assimilés
353	28	Ventilation des charges générales d'exploitation
353	29	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
353	30	Résultats exceptionnels
353	31	Impôt sur les bénéfices
355	32	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
356	33	Implantations dans les Etats ou territoires non coopératifs
356	34	Événements postérieurs à la clôture
357	35	Autres informations
##		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
359		Répartition et affectation des bénéfices

Compte de résultat social

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits / (Charges)			
Intérêts et produits assimilés	23	8 806	7 340
Intérêts et charges assimilées	23	(7 944)	(5 675)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés		55	100
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés		(38)	(84)
Revenus des titres à revenu variable	24	619	740
Commissions (produits)	25	1 429	1 355
Commissions (charges)	25	(635)	(457)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	654	104
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	27	(90)	17
Autres produits d'exploitation bancaire		138	94
Autres charges d'exploitation bancaire		(28)	(32)
Produit net bancaire		2 966	3 503
Charges générales d'exploitation	28	(1 791)	(2 013)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		70	(13)
Résultat brut d'exploitation		1 245	1 476
Coût du risque	8	(117)	(186)
Résultat d'exploitation		1 128	1 290
Gains et pertes sur actifs immobilisés	29	(349)	15
Résultat courant avant impôt		779	1 305
Résultats exceptionnels	30	13	(405)
Impôts sur les bénéfices	31	(293)	(229)
Dotations et reprises des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées		—	—
Résultat net		499	671

Bilan social

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Caisse, banques centrales et office des chèques postaux		50 946	66 640
Effets publics et valeurs assimilées ¹	4	27 426	21 823
Créances sur les établissements de crédit ²	2	22 634	25 311
Opérations avec la clientèle ³	3	53 373	60 521
Obligations et autres titres à revenu fixe ¹	4	11 864	8 946
Actions et autres titres à revenu variable	4	6 415	2 843
Participations et autres titres détenus à long terme	5	62	88
Parts dans les entreprises liées	5	1 878	2 112
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	7	32	81
Immobilisations incorporelles	6	113	82
Immobilisations corporelles	7	84	97
Autres actifs	9	20 755	21 598
Comptes de régularisation	10	39 056	42 633
Total de l'actif		234 638	252 775
Hors bilan			
Engagements financiers donnés	21	60 036	58 737
Engagements de garantie donnés	21	19 273	17 485
Engagements sur titres donnés		30 312	35 836

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Banques centrales et office des chèques postaux		14	275
Dettes envers les établissements de crédit ²	11	20 276	23 263
Opérations avec la clientèle ³	12	97 977	108 308
Dettes représentées par un titre	13	25 821	23 417
Autres passifs ¹	15	38 296	43 742
Comptes de régularisation	16	36 563	38 690
Provisions	14	270	1 896
Dettes subordonnées	17	3 407	3 397
Capital souscrit	18 & 19	1 328	1 062
Primes d'émission	19	7 291	5 808
Réserves	19	1 088	1 055
Provisions réglementées		—	—
Report à nouveau ⁴	19	1 808	1 191
Résultat de l'exercice	19	499	671
Acompte sur dividende		—	—
Total du passif		234 638	252 775
Hors bilan			
Engagements de financement reçus	21	1 052	909
Engagements de garantie reçus	21	7 379	19 044
Engagements sur titres reçus		35 976	42 001

- 1 Après prise en compte de la présentation sur base nette des opérations relatives aux emprunts de titres. Voir Note 1, Note 4 et Note 15.
- 2 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues. Voir Note 1, Note 2 et Note 11.
- 3 Après prise en compte des règles de netting applicables aux opérations de pensions livrées et reçues et présentation de la créance de Centralisation auprès du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations en déduction de l'épargne réglementée. Voir Note 1, Note 3 et Note 12.
- 4 Avant affectation proposée soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de HSBC Continental Europe.

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres

(en millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultats comptables		
Globaux	499	671
– par action (en euros) ¹	1,88	3
Variations des capitaux propres (hors résultat de l'exercice 2024) (après affectation du résultat pour 2023)		
– variation de l'écart de réévaluation	—	—
– variation des réserves et du report à nouveau	671	275
– affectation du résultat de l'exercice précédent	671	275
– répartition des bénéfices	—	—
– ajustement du report à nouveau à l'ouverture ²	(20)	—
– variation de réévaluation et provisions réglementées	—	—
– acquisitions / cessions ³	—	182
Variation de la situation nette globale	651	457
– par action (en euros) ¹	2,45	2
Dividende proposé	—	—
– global	—	—
– par action (en euros) ¹	—	—

1 Le nombre d'actions à la fin de chaque exercice s'établit à 265 583 192 pour 2024 et 212 466 555 pour 2023.

2 Ajustement du report à nouveau des succursales sur les années précédentes.

3 Comprend l'impact de l'intégration de l'acquisition par la succursale allemande de HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH en juin 2023.

Faits significatifs de l'exercice 2024

Activité

Le produit net bancaire, à 2 966 millions EUR, s'inscrit en baisse de 537 millions EUR par rapport à l'année passée. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la marge d'intérêts due à la vente des activités de banque de détail en France et par l'augmentation de la charge d'intérêts sur les dépôts de la clientèle au sein de l'activité Global Payment Solutions. Ces impacts ont été en partie compensés par une augmentation de la marge d'intérêts résultant de l'intégration des résultats de la succursale allemande pour l'ensemble de l'exercice 2024.

Les charges générales d'exploitation, d'un montant de 1 791 millions EUR, sont en baisse de 222 millions EUR par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une diminution de 444 millions EUR attribuée à la vente des activités de banque de détail en France et à la fin de la constitution du Fonds de résolution unique (FRU) en 2024, compensée en partie par une augmentation des charges de 222 millions EUR due à l'intégration en année pleine de la succursale allemande en 2024.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 70 millions EUR (crédit), soit une variation de 83 millions EUR par rapport à 2023, principalement due à la reprise de la dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs non financiers pour 116 millions EUR liée à l'activité de banque de détail.

Le coût du risque de crédit s'établit à 117 millions EUR, contre 186 millions EUR en 2023, une variation qui reflète la baisse des provisions de stage 3 de 139 millions EUR en 2024 en France, et l'augmentation des provisions de 70 millions EUR au sein de la succursale allemande.

Les gains ou pertes sur les cessions d'actifs immobilisés et placements à long terme affichent une perte de 349 millions EUR contre un gain de 15 millions EUR en 2023, principalement en raison de la dépréciation de l'écart d'acquisition et des actifs non financiers pour 116 millions EUR liée à la vente des activités de banque de détail en France en 2024, et de la dépréciation de l'investissement de la succursale allemande dans HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH pour 233 millions EUR en 2024.

Le résultat exceptionnel affiche un gain de 13 millions EUR, contre une perte de 405 millions EUR l'an passé. En 2023, la succursale allemande a payé une somme de 434 millions EUR au titre du Domination and Profit and Loss Transfer Agreement (« DPLTA ») dans le cadre de l'acquisition pour couvrir les pertes générées par sa filiale HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH. En 2024, la finalisation de la vente des activités de banque de détail a généré un gain de 13 millions EUR provenant principalement de la reprise nette des provisions pour pertes et coûts de cession.

Les impôts sur les bénéfices et impôts différés représentent une charge de 293 millions EUR, soit une augmentation de 64 millions EUR par rapport à 2023. Ce montant comprend une charge fiscale courante de 119 millions EUR, qui reflète la charge de 160 millions EUR enregistrée par les succursales de HSBC Continental Europe, compensée partiellement par le crédit d'impôt de 41 millions EUR de la seule entité HSBC Continental Europe. La charge d'impôt différé de 174 millions EUR reflète le passage en charges de l'actif d'impôt différé en France pour un montant de 150 millions EUR en 2024.

Le résultat net affiche un bénéfice de 499 millions EUR contre un bénéfice de 671 millions EUR en 2023.

Au 31 décembre 2024, le **total du bilan** de HSBC Continental Europe s'élève à 235 milliards EUR contre 253 milliards EUR au 31 décembre 2023.

Cessions d'activités

Cession des activités de banque de détail en France

Le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a finalisé la vente de ses activités de banque de détail en France à CCF, filiale de Promontoria MMB SAS (« My Money Group »). La vente comprenait également la participation de 100 % de HSBC Continental Europe dans HSBC SFH (France) et sa participation de 3 % dans Crédit Logement.

Conformément aux termes de la vente, HSBC Continental Europe a conservé un portefeuille de 7,1 milliards EUR composé de prêts immobiliers et de certains autres prêts, et de la marque CCF, qu'elle a concédée sous licence à l'acheteur dans le cadre d'un accord de licence à long terme.

Pour plus de détails, se reporter à la section « Notes annexes aux comptes consolidés » à la note 1.3 Événements significatifs de l'année.

Changements de contrôle

Augmentation de capital

Suite à l'augmentation de capital décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2024, le capital social de HSBC Continental Europe est passé de 1 062 332 775 EUR à 1 327 915 960 EUR, divisé en 265 583 192 actions d'une valeur nominale de 5 EUR au 20 décembre 2024.

Émissions et remboursements

En janvier 2024, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la première date de remboursement optionnel, cinq ans avant l'échéance, pour un montant de 400 millions EUR et a émis un nouveau prêt Tier 2 au profit de HSBC Bank plc avec une échéance de onze ans pour un montant notionnel de 400 millions EUR.

En mars 2024, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la quatrième date de remboursement optionnel, près de quatre ans avant l'échéance, pour un montant de 300 millions EUR et a émis un nouveau prêt Tier 2 au profit de HSBC Bank plc avec une échéance de onze ans pour un montant notionnel de 300 millions EUR.

En mars 2024, HSBC Continental Europe a émis des obligations senior non privilégiées avec une échéance de sept ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR.

En mai 2024, HSBC Continental Europe a remboursé une dette senior privilégiée de 1 milliard EUR émise en mai 2019..

En juin 2024, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la première date de remboursement optionnel, cinq ans avant l'échéance, pour un montant de 100 millions EUR.

En juin 2024, HSBC Continental Europe a émis des obligations senior non privilégiées avec une échéance de sept ans pour un montant notionnel de 800 millions EUR.

En août 2024, HSBC Continental Europe a remboursé à la première date de remboursement optionnel, cinq ans avant l'échéance, un prêt Tier 2 émis en juin 2014 en faveur de HSBC Bank plc pour un montant de 150 millions EUR.

En décembre 2024, HSBC Continental Europe a remboursé à la première date de remboursement optionnel un prêt additionnel Tier 1 émis en décembre 2019 en faveur de HSBC Bank plc pour un montant de 250 millions EUR, et a émis un nouveau prêt additionnel Tier 1 en faveur de HSBC Bank plc d'un montant notionnel de 250 millions EUR.

En décembre 2024, HSBC Continental Europe a remboursé à la première date de remboursement optionnel, cinq ans avant son échéance, un prêt Tier 2 émis en décembre 2014 au profit de HSBC Holdings plc, pour un montant de 260 millions EUR, et a émis un nouveau prêt Tier 2 au profit de HSBC Bank plc avec une échéance de douze ans, pour un montant notionnel de 500 millions EUR.

En décembre 2024, HSBC Continental Europe a remboursé, à la première date de remboursement optionnel, un an avant leur échéance, pour 800 millions EUR de titres senior privilégiés émis en décembre 2020 et décembre 2021 au profit de HSBC Bank plc.

En décembre 2024, HSBC Continental Europe a émis au profit de HSBC Bank plc des obligations senior non privilégiées d'une échéance de huit ans pour un montant notionnel de 400 millions EUR.

En décembre 2024, HSBC Continental Europe a émis au profit de HSBC Bank plc des obligations senior non privilégiées d'une échéance de neuf ans pour un montant notionnel de 400 millions EUR.

Notes annexes aux comptes sociaux

1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de HSBC Continental Europe sont établis conformément aux règlements 2014-03 et 2014-07.

(a) Comptabilisation et amortissement des immobilisations

HSBC Continental Europe applique les articles de la section « Évaluation des actifs postérieurement à leur date d'entrée » du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

HSBC Continental Europe applique l'approche par composants pour l'enregistrement et l'amortissement des immobilisations.

Immeubles d'exploitation et de placement

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, HSBC Continental Europe a appliqué l'approche par composants en retenant a minima les composants et les modes et durées d'amortissements suivants :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Infrastructures	
Construction	25 et 50 ans linéaire
Gros œuvre	25 ans linéaire
Installations techniques	
Climatisation Ventilation Chauffage	10 ans linéaire
Installation électrique lourde	10 ans linéaire
Installation téléphonique et électricité légère	10 ans linéaire
Installation sécurité	10 ans linéaire
Agencements	
Travaux et agencements de second œuvre	10 ans linéaire

Fonds de commerce

Les fonds de commerce acquis sont susceptibles de faire l'objet d'une dépréciation en cas d'indices objectifs de perte de valeur.

Mali de fusion

Le mali technique est affecté selon les modalités prévues à l'article 745-5 du règlement 2014-03 aux différents actifs apportés concernés et inscrit dans les comptes conformément aux règles précisées à l'article 745-7.

Le mali technique est amorti ou rapporté au résultat selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté. Voir Note 6.

Autres immobilisations

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues sont déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composants	Modes et durées d'amortissements
Matériel de bureau	5 ans, dégressif ou linéaire
Mobilier	5 à 10 ans, dégressif ou linéaire
Matériel informatique	3 à 7 ans, dégressif ou linéaire
Logiciels	3, 5 ou 10 ans, linéaire

Immobilisations données en location – crédit-bail mobilier

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont enregistrées conformément aux principes comptables définis par l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'Urgence afférents à l'interprétation des dispositions de l'avis n° 2004-15 du 23 juin 2004 du CNC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs excluant dans les comptes individuels les contrats de location au sens de l'IFRS 16 du champ d'application des articles 211-1 à 224-4 du règlement n° 2014-03 de l'ANC.

Les immobilisations données en location dans le cadre de l'activité de crédit-bail mobilier sont amorties, en utilisant la méthode linéaire, sur la durée réelle d'utilisation mais sans excéder la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- mobilier et matériel de bureau : 5 ans ;
- matériel informatique : 3 ans ; et
- matériel et outillage : 5 à 7 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat ou de location simple.

Dans la comptabilité financière, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable des immobilisations est représentée par la réserve latente brute.

(b) Portefeuille titres

Les opérations sur titre sont enregistrées conformément aux principes comptables définis aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes :

- les titres de transaction ;
- les titres de placement ;
- les titres d'investissement ;
- les titres de l'activité du portefeuille ;
- les autres titres détenus à long terme ; et
- les titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les titres sont enregistrés au bilan en date de règlement.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont à l'origine des titres négociables sur un marché actif, acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et détenus dans le cadre de l'activité de mainteneur de marché ou gérés dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction.

Les titres de transaction sont enregistrés à leur prix de revient. À la date de clôture, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent et les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés aux articles 2351-1, 2351-2 et 2351-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC acquis dans une optique de rendement et pouvant faire l'objet d'une revente à plus ou moins brève échéance.

À la date d'acquisition, ils sont enregistrés au bilan à leur prix d'acquisition.

Selon l'article 2332-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À la clôture de la période, les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas du prix de revient ou du prix d'acquisition.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition au prix d'acquisition.

Les titres d'investissement sont maintenus à leur coût historique.

Selon l'article 2342-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Cette rubrique regroupe les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.

Selon l'article 2352-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, à chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une « dotation pour dépréciation » sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que HSBC Continental Europe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Ces titres sont comptabilisés initialement au prix d'acquisition et ultérieurement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité sont précisées ci-après.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

La rubrique « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » regroupe les titres détenus de façon durable (titres de participation) et les titres de filiales (parts dans les entreprises liées).

Selon l'article 2352-6 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, pour les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées, cotées ou non, la valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. À condition que leur évolution ne résulte pas de circonstances accidentelles, les éléments suivants peuvent être pris en compte pour cette estimation : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse des derniers mois.

Comptabilisation des plus ou moins-values

Les plus ou moins-values sur titres de transaction sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sur titres de placement sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés ».

Concernant les autres titres, les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dépréciations sont enregistrés dans la rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Opérations de pension livrée

Les opérations de cession ou d'acquisition temporaires de titres qui s'inscrivent juridiquement dans le cadre de la loi n° 93-1444 du 31 décembre 1993 modifiée par la loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003, dites de pension livrée sur titres, sont sans incidence sur la composition et la valorisation du portefeuille titres. Au plan comptable, conformément aux articles 2413-1 à 2413-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, elles sont traitées comme des opérations de financement, la contrepartie des mouvements de trésorerie étant, suivant le sens de l'opération, une créance ou une dette. Les produits et charges perçus ou supportés par le cessionnaire ou le cédant sont comptabilisés en intérêts.

Valeurs reçues ou données en pension

Les opérations de pension qui ne sont pas effectuées dans le cadre de la loi n° 93-1444 sont classées sous cette rubrique dans le bilan. Leur traitement comptable est identique à celui décrit ci-dessus pour les pensions livrées.

Un traitement similaire est appliqué aux opérations de :

- « Buy and sell back » et « sell and buy back ».
- prêts / emprunts de titres garantis par des dépôts cash.

Depuis 2020, les opérations de pensions données et reçues sont présentées sur base nette.

Prêts et emprunts

Les opérations de prêts et d'emprunts de titres sont enregistrées conformément à l'article 2361-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Conformément aux dispositions du règlement 2020-10, les titres empruntés sont présentés en déduction de la dette représentative des titres empruntés.

(c) Créances et dettes

Prêts évalués individuellement

Créances douteuses et douteuses compromises

Les créances douteuses et douteuses compromises sont comptabilisées conformément aux articles 2221-1 à 2222-2 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Sont classées en créances douteuses les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel.

La segmentation des encours chez HSBC Continental Europe se reflète dans le système de notation interne des crédits en vigueur dans notre établissement : aux clients sains correspond une note allant de 1 à 8 ; les clients douteux non compromis se voient attribuer la note 9 ; la note 10 est réservée aux douteux compromis, y compris les créances irrécouvrables avant leur passage en pertes.

Sont ainsi classées en créances douteuses :

- les créances impayées depuis plus de trois mois pour tous les types de crédit et le crédit-bail mobilier, ce délai étant porté à plus de six mois en matière de crédit immobilier ou de crédit-bail immobilier et à plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales ;
- les créances présentant des critères de risque avéré ;
- les créances qui, avant même l'expiration de ces délais, présentent un caractère contentieux (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, etc.) ; et

- les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut.

HSBC Continental Europe applique les dispositions de l'article 2221-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au caractère douteux des découverts. Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que :

- le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par HSBC Continental Europe ; ou
- le débiteur a été averti que son encours dépasse une limite fixée par HSBC Continental Europe dans le cadre de son dispositif de contrôle interne ; ou
- le débiteur a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas.

En application des articles 2221-8 à 2231.3 du règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, HSBC Continental Europe a mis en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées et les créances douteuses compromises.

En application de l'article 2221-8 du règlement 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses compromises les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Il s'agit des créances pour lesquelles la échéance du terme a été prononcée ou pour lesquelles le contrat a été résilié en cas de crédit-bail, ainsi que des créances classées en douteux depuis plus d'un an, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé compte tenu des informations sur les perspectives de recouvrement disponibles à ce stade. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

Retour en encours sain

Un encours devenu douteux peut être à nouveau classé dans la catégorie des encours sains lorsque le paiement des échéances initiales de cet encours a repris de manière régulière, sans incident de paiement conformément à l'article 2221-5 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Concernant les crédits restructurés, le classement en encours douteux peut être abandonné si, d'une part, l'encours respecte la condition précédente et, d'autre part, le risque sur la contrepartie est levé.

Enregistrement en résultat

Les dotations pour dépréciations des créances douteuses et douteuses compromises, prises en charge pour la détermination du résultat de l'activité bancaire, sont déterminées chaque année en fonction des risques de non-recouvrement évalués après analyse individuelle de chacun des dossiers concernés. Conformément à l'article 2231-2 du règlement 2014-07 de l'ANC, les dépréciations sur créances douteuses et douteuses compromises sont égales à la différence entre la valeur actualisée des flux de récupération futurs attendus et la valeur brute comptable de l'actif. Ces dépréciations ne peuvent pas être inférieures aux intérêts enregistrés sur les encours douteux non encaissés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises sur dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont comptabilisées sur la ligne « Coût du risque ».

Décotes sur créances restructurées

En application des articles 2221-5 et 2231-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, HSBC Continental Europe met en œuvre les dispositions spécifiques portant sur les créances restructurées.

Lors de la restructuration, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte.

Par ailleurs, au moment de la restructuration, le prêt restructuré fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe, ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

Cette décote est enregistrée en coût net du risque lors de la restructuration puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.

(d) Dettes envers les établissements de crédit et opérations avec la clientèle

L'ensemble des dettes est enregistré au coût amorti. Sont incluses dans ces rubriques les opérations de pension.

(e) Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont classées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés enregistrés au sein des dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

(f) Provisions

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC, les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente attendue du bénéficiaire (qu'il soit connu ou pas), sera nécessaire pour éteindre une obligation juridique ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provisions pour retraites et autres avantages

HSBC Continental Europe a choisi d'adopter la recommandation 2013-02 de l'ANC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

HSBC Continental Europe fait bénéficier certains salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi à savoir régimes de retraite et indemnités de fin de carrière.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles.

Les profits et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, le coût des services passés, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charge à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC Continental Europe au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

Provision sur PEL et CEL

Les Comptes Epargne Logement (« CEL ») et les Plans d'Epargne Logement (« PEL ») sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Conformément aux articles 2621-1 à 2624-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatifs à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement, HSBC Continental Europe provisionne les conséquences défavorables des engagements sur PEL / CEL dans ses comptes sociaux.

Les engagements PEL sont évalués par génération, sans compensation entre les générations. Les engagements CEL sont considérés comme une seule et même génération, distincte de celles des PEL.

Les provisions liées aux conséquences défavorables de ces engagements sont calculées sur la base d'un modèle qui tient compte :

- d'une estimation du comportement futur d'épargne et de crédit de la clientèle, résultant de données historiques ; et
- de la valeur des différents paramètres de marché, notamment taux et volatilité, déterminés à partir de données observables à la date d'évaluation.

Provision au titre des paiements à base d'actions

Paieement à base d'actions du Groupe HSBC

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc.

Le personnel de HSBC Continental Europe bénéficie des avantages suivants :

- Depuis 2006, HSBC Holdings plc a mis en place des plans d'actions HSBC Holdings plc.
- Le personnel peut avoir la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

Plan d'attribution d'actions

HSBC Continental Europe octroie des plans d'attributions d'actions à ses employés en contrepartie des services rendus.

La charge est enregistrée en résultat sur la période entre la date d'attribution et la date d'acquisition.

L'annulation de la charge peut résulter de l'incapacité à remplir les conditions d'acquisition pendant la période d'acquisition.

Le montant enregistré en résultat est ajusté pour tenir compte de la réalité des actions attribuées en date d'acquisition (certaines actions attribuées n'étant pas acquises en raison du non-respect par les salariés du critère de présence ou de performance).

(g) Positions de change / Opérations en devises

Conformément aux articles 2711-1 à 2731-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, les positions de change opérationnelles actives et passives en devises sont réévaluées au cours en vigueur à la clôture de la période et les profits ou pertes ainsi dégagés sont inclus dans les produits ou charges d'exploitation bancaire.

Précisons que les établissements assujettis comptabilisent les opérations de change au comptant ainsi que les autres opérations en devises dans des comptes ouverts et libellés dans chacune des devises utilisées. Sont considérées comme opérations de change au comptant pour l'application du présent titre les opérations d'achat ou de vente de devises dont les parties ne diffèrent pas le dénouement ou ne le diffèrent qu'en raison du délai d'usage.

À chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif ou hors bilan sont évalués au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche. Le cours de marché applicable aux éléments d'actif, de passif et aux engagements de change au comptant est le cours au comptant de la devise concernée. Le cours de marché applicable aux engagements de change à terme est le cours à terme restant à courir de la devise concernée.

(h) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme non dénoués à la date de clôture et couverts par des opérations au comptant sont réévalués au cours du comptant de fin de la période. Les reports ou déports calculés lors de leur conclusion sont enregistrés prorata temporis au compte de résultat. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

(i) Instruments financiers à terme

Le groupe HSBC Continental Europe est actif sur l'ensemble des marchés des instruments financiers, soit pour le compte de sa clientèle, soit dans une optique de couverture d'éléments de bilan ou d'arbitrage.

Options de taux et de change

Les options sont des contrats passés entre deux parties qui confèrent à l'une d'elles, l'acheteur, le droit d'acheter ou de vendre un actif réel ou un autre instrument financier appelé « actif sous-jacent » au terme d'une certaine période, à un prix convenu au moment de la conclusion du contrat.

Les contrats d'options se traduisent par le versement d'une prime par l'acheteur au vendeur. HSBC Continental Europe traite des options de taux et des options de change.

Les principes de base du traitement comptable de ces différents produits sont identiques.

À la conclusion du contrat, le montant notionnel de « l'actif sous-jacent » sur lequel porte l'option est enregistré en hors bilan.

En matière de produits et de charges, on distingue les contrats de couverture, des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché ou d'arbitrage :

- les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert ;
- les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat d'échange de taux d'intérêt ou de devises sont rapportées immédiatement au compte de résultat. Toutefois lorsqu'un contrat répondait initialement aux conditions définies aux points b) ou c) de l'article 2522-1 et que ce contrat est soit assigné, soit résilié et éventuellement remplacé par un autre contrat ou instrument équivalent, ces soultes peuvent être rattachées prorata temporis ; et
- dans le cas des opérations de marché, les positions sont revalorisées en date de situation. Pour les opérations cotées sur un marché organisé ou assimilé au sens des articles 2511-1 à 2516-1 du Livre II – Titre 5 – Chapitre 1 relatif à la comptabilisation des instruments financiers à terme de taux d'intérêts, du règlement n° 2014-07 de l'ANC, les variations de valeur de la position sont inscrites au compte de résultat, soit par le biais des appels de marge, soit directement à la suite d'un calcul mathématique lorsque les options ne sont pas cotées.

Contrats à terme de taux d'intérêt

Le mode de comptabilisation est identique à celui décrit ci-dessus pour les options.

Contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts (swaps, FRA)

Les contrats d'échange de devises et / ou de conditions d'intérêts sont enregistrés conformément aux articles 2521-1 et 2529-1 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Les contrats sont comptabilisés distinctement selon qu'ils ont pour objet :

- de maintenir des positions ouvertes isolées afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt ;
- de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, conformément à l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF modifié susvisé, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes, ou le risque de crédit dans le cas des Credit Default Swaps (« CDS ») ;
- de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan ; et
- de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (activité de trading).

Sur le plan comptable, les méthodes utilisées diffèrent selon qu'il s'agit d'opérations de couverture ou d'opérations réalisées dans le cadre de l'activité de trading.

Les résultats des opérations de couverture d'actifs ou de passifs sont enregistrés prorata temporis. Il en est ainsi notamment pour les swaps négociés dans le cadre de la gestion actif / passif du risque global de taux.

Les résultats sur les positions gérées dans le cadre d'un portefeuille de swaps de transaction sont évalués en valeur de marché après prise en compte d'une réfaction effectuée pour tenir compte des risques de contrepartie et des coûts futurs de gestion du portefeuille.

Les montants des notionnels sont inscrits en hors bilan.

Règles de compensation

Lorsque qu'il peut être établi que les obligations réciproques sont réglées sur base nette pour une même contrepartie, une même devise et une même date de maturité conformément aux accords contractuels en vigueur pour lesquels le droit de régler sur base nette peut être exercé, des règles de compensation sont appliquées. Par ailleurs, lorsque les conditions préalables au netting sont respectées, la compensation est appliquée aux instruments dérivés ainsi qu'au collatéral associé.

Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

La juste valeur des contrats doit prendre en compte le risque de contrepartie lié auxdits contrats.

La correction de valeur au titre du risque de contrepartie est au moins égale au coût en fonds propres déterminé dans les conditions précisées à l'article 2525-3 du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(j) Résultats exceptionnels

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement et le cas échéant, les corrections d'erreur significatives identifiées.

(k) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels sont affectés ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés.

(l) Information sectorielle

L'information n'est pas disponible sur la base des comptes sociaux mais est détaillée sur une base consolidée à partir de la page 13 dans le rapport de gestion.

2 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Total après déduction de la créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	22 634	25 311
Créance de centralisation Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne réglementée ¹	10	2 543
Netting titres reçus en pension livrée	31 880	24 813
Total avant netting - brut	54 524	52 667
À vue	3 051	2 749
À terme	51 303	49 742
≤ 3 mois	49 735	45 750
> 3 mois et ≤ 1 an	103	528
> 1 an et ≤ 5 ans	1 238	3 222
> 5 ans	227	242
Créances rattachées	170	176
Total général	54 524	52 667
– dont:		
titres reçus en pension livrée	46 490	42 386
prêts subordonnés	–	40

1 Principalement lié à la vente des activités de banque de détail en France.

3 Prêts et créances sur la clientèle

Ventilation des encours par nature

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Total après netting	53 373	60 521
Netting titres reçus en pension livrée	5 287	944
Total avant netting - brut	58 660	61 465
Créances commerciales	2 609	2 434
Comptes ordinaires débiteurs	3 420	3 520
Autres concours à la clientèle	52 631	55 511
Total	58 660	61 465
– dont:		
crédits éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne ou Banque de France	3 533	5 201
titre reçus en pension livrée	16 718	8 023

Notes annexes aux comptes sociaux

Ventilation des encours par qualité de crédit

	31 décembre 2024				31 décembre 2023
	Encours sains m€	Encours douteux m€	Dépréciation sur encours douteux m€	Total m€	Total m€
Crédits aux particuliers	5 977	30	(10)	5 997	16 344
Crédits à la clientèle financière	5 616	154	(46)	5 724	4 588
Crédits à la clientèle non financière	28 936	1 247	(278)	29 905	32 180
Titres reçus en pension livrée	16 718	—	—	16 718	8 023
Créances rattachées	310	6	—	316	325
Total	57 557	1 437	(334)	58 660	61 465
– dont :					
prêts subordonnés				—	—
créances douteuses non compromises brutes				1 360	1 387
créances douteuses compromises brutes				77	374
dépréciations sur créances douteuses non compromises brutes				(297)	(380)
dépréciations sur créances douteuses compromises brutes				(37)	(252)

Ventilation des encours selon la durée restant à courir

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
À vue	3 917	3 836
À terme	54 427	57 304
≤ 3 mois	18 264	9 128
> 3 mois et ≤ 1 an	6 480	8 365
> 1 an et ≤ 5 ans	21 075	25 207
> 5 ans	8 608	14 604
Créances rattachées	316	325
Total	58 660	61 465

4 Portefeuilles de titres de transaction, de placement et d'investissement

	31 décembre 2024 Valeur nette comptable m€	31 décembre 2023 Valeur nette comptable m€
Effets publics et valeurs assimilées	29 557	24 211
– Titres de transaction	19 561	18 005
– Titres de placement	9 519	6 160
– Titres d'investissement	399	—
– Créances rattachées	78	46
– dont : titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 131	2 388
Effets publics et valeurs assimilées après netting	27 426	21 823
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 864	8 946
Titres de transaction	1 707	1 473
– titres cotés	1 707	1 473
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	—	—
Titres de placement	9 280	7 013
– obligations cotées	6 884	5 154
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	2 396	1 859
Titres d'investissement	812	425
– obligations cotées	—	420
– obligations non cotées, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	812	5
Créances rattachées	65	35
– dont :		
titres subordonnés	100	100
titres empruntés	101	170
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	6 415	2 843
Titres de transaction	6 320	2 825
– actions cotées	6 271	2 789
– actions et autres titres non cotés	49	36
Titres de placement	85	—
– actions cotées	—	—
– actions et autres titres non cotés	85	—
Titres de l'activité de portefeuille ("TAP")	10	18
– TAP cotés	—	—
– TAP non cotés	10	18
Total	47 836	36 000

Ventilation des effets publics et obligations par durée restant à courir

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Effets publics et valeurs assimilées		
≤ 3 mois	1 890	461
> 3 mois et ≤ 1 an	2 292	1 456
> 1 an et ≤ 5 ans	10 636	9 911
> 5 ans	14 661	12 337
Créances rattachées	78	46
Total	29 557	24 211
Obligations et autres titres à revenu fixe		
≤ 3 mois	2 292	2 394
> 3 mois et ≤ 1 an	1 389	200
> 1 an et ≤ 5 ans	5 865	4 700
> 5 ans	2 253	1 617
Créances rattachées	65	35
Total	11 864	8 946

Valeur estimée du portefeuille de titres de placement et des titres de l'activité de portefeuille (« TAP »)

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur nette comptable	Valeur estimée	Valeur nette comptable	Valeur estimée
	m€	m€	m€	m€
Effets publics et valeurs assimilées	9 519	9 640	6 160	6 347
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 280	9 232	7 013	6 685
Actions et autres titres à revenu variable et TAP	10	14	18	29
Total titres de placement et TAP (hors créances rattachées)	18 809	18 886	13 191	13 061

Le portefeuille de titres de placement est constitué essentiellement de titres à revenu fixe dont le risque de taux est généralement couvert. Les règles d'évaluation de ce portefeuille sont indiquées dans la Note 1b.

Plus et moins-values latentes sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille (« TAP »)

	31 décembre 2024		
	Avant provisions	Provisions nettes de couverture	Plus-values/ moins-values nettes
	m€	m€	m€
Plus-values latentes sur titres de placement et TAP	175	37	138
– effets publics et valeurs assimilées	145	29	116
– obligations et autres titres à revenu fixe	21	8	13
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	9	—	9
Moins-values latentes sur titres de placement et TAP	200	36	164
– effets publics et valeurs assimilées	97	21	76
– obligations et autres titres à revenu fixe	97	13	84
– actions et autres titres à revenu variable et TAP	6	2	4

Informations complémentaires sur les titres données en application du règlement 2014-07 de l'ANC en date du 26 novembre 2014

La surcote (différence non amortie entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres) des titres de placement et d'investissement s'élève à 93,8 millions EUR pour 2024 et à 47,8 millions EUR pour 2023.

Aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre en 2024 ou en 2023. Aucun titre d'investissement n'a été cédé durant l'exercice.

5 Titres de participation, titres détenus à long terme et parts dans les filiales et entreprises liées

	31 décembre 2024 Valeur nette comptable m€	31 décembre 2023 Valeur nette comptable m€
Titres de participation	33	37
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	33	37
– établissements de crédit	6	6
– autres	27	31
Autres titres détenus à long terme	29	51
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés	29	51
– établissements de crédit	—	—
– autres ¹	29	51
Parts dans les entreprises liées	1 878	2 112
Titres cotés	—	—
– établissements de crédit	—	—
– autres	—	—
Titres non cotés²	1 878	2 112
– établissements de crédit	705	1 221
– autres	1 173	891
Créances rattachées	—	—
Total	1 940	2 200

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Valeurs brutes au 1^{er} janvier (hors avances et créances rattachées)	2 493	2 930
Variations de l'année :		
– acquisitions de titres / augmentations de capital	22	449
– cessions / réductions de capital ³	(218)	(886)
– incidence des différences de conversion	—	—
– autres mouvements / fusions	—	—
Valeurs brutes au 31 décembre (hors avances et créances rattachées)	2 297	2 493
Dépréciations au 1^{er} janvier	(294)	(286)
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice ⁴	(235)	(8)
– reprises de dépréciations ⁵	172	1
– autres mouvements	—	—
– incidence des différences de conversion	—	—
Dépréciations au 31 décembre	(357)	(293)
Créances rattachées	—	—
Valeurs nettes au bilan y compris créances rattachées	1 940	2 200

1 Ce poste reflète une diminution de 25 millions EUR concernant les certificats d'associés du Fonds de garantie des dépôts et de résolution (« FGDR »).

2 En 2024, une correction a été effectuée par un reclassement entre les catégories établissements de crédit et autres.

3 Dont la cession de l'investissement dans HSBC SFH (France) pour 113 millions EUR, la cession de la participation dans Crédit Logement pour 39 millions EUR, la cession des certificats d'associés FGDR pour 25 millions EUR, et la cession de l'investissement dans l'entité HSBC Epargne Entreprise pour 30 millions EUR.

4 Représente une provision pour dépréciation dans la succursale allemande pour 233 millions EUR.

5 Comprend la reprise de provision pour dépréciation de l'investissement dans HSBC SFH (France) pour 113 millions EUR, la reprise de provision pour dépréciation de la participation dans Crédit Logement pour 39 millions EUR ainsi que la reprise de provision pour dépréciation de l'investissement dans HSBC Epargne Entreprise pour 16 millions EUR.

6 Immobilisations incorporelles

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	534	469
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	(4)	—
– acquisitions d'immobilisations	58	95
– cessions d'immobilisations et autres mouvements ¹	(124)	(30)
Valeurs brutes au 31 décembre	464	534
Amortissements au 1^{er} janvier	452	418
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	28	60
– transferts et autres mouvements	—	—
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ¹	(129)	(26)
Amortissements au 31 décembre	351	452
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles au 31 décembre	113	82

1 Principalement lié à la vente des activités de banque de détail en France.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément au règlement de l'ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'ANC, le mali technique est comptabilisé dans un compte spécifique par catégorie d'actif concerné après son affectation (art. 745-6). Il est amorti selon les mêmes règles et dans les mêmes conditions que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté (art. 745-7).

Le mali subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels la quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs majorée de la quote-part de mali affectée. La valeur actuelle correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage (cf. article 214-1 à 214-27 du règlement n° 2015-06 de l'ANC).

Affectation du mali aux actifs

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur nette à la clôture de l'exercice
	m€	m€	m€	m€
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	4,0	—	4,0	—
Immobilisations financières ¹	0,2	—	—	0,2
Total	4,2	—	4,0	0,2

1 Inclus au sein de la Note 4 et de la Note 5.

7 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Valeurs brutes au 1^{er} janvier	710	618
Variations de l'année :		
– transferts et autres mouvements	—	—
– acquisitions d'immobilisations	8	112
– cessions d'immobilisations et autres mouvements ¹	(327)	(20)
Valeurs brutes au 31 décembre	391	710
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Amortissements au 1^{er} janvier	613	558
Variations de l'année :		
– dotations de l'exercice aux amortissements et aux dépréciations	25	98
– transferts et autres mouvements	—	11
– cessions, retraits d'immobilisations et autres mouvements ¹	(331)	(54)
Amortissements au 31 décembre	307	613
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	84	97

1 Principalement lié à la vente des activités de banque de détail en France.

Ventilation des immobilisations corporelles par nature

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Terrains et constructions d'exploitation	8	9
Terrains et constructions hors exploitation	—	—
Autres immobilisations corporelles	76	88
Valeurs nettes au bilan au 31 décembre	84	97

Crédit-bail et Location avec Option d'Achat

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Immobilisation en cours	—	3
Valeurs brutes ¹	206	379
Amortissements	(174)	(300)
Créances rattachées	—	(1)
Total	32	81

1 Comprend des véhicules pour 76 millions EUR, des bâtiments, installations et outillages pour 29 millions EUR, d'autres équipements pour 99 millions EUR, et du matériel bureautique informatique pour 2 millions EUR.

Au 31 décembre 2024, l'encours financier des contrats de crédit-bail mobilier s'élève à 42 millions EUR (97 millions EUR en 2023) et la provision pour réserve latente négative avant impôts différés est de 9 millions EUR (19 millions EUR en 2023).

8 Dépréciations et provisions enregistrées en coût du risque

	Encours au 1 ^{er} janvier 2024 m€	Dotations m€	Reprises utilisées m€	Reprises disponibles m€	Autres variations m€	Encours au 31 décembre 2024 m€
Dépréciations sur créances douteuses interbancaires et clientèle (hors intérêts douteux)	632	293	(348)	(241)	(2)	334
Dépréciations sur titres	—	—	—	—	—	—
Provisions pour engagements par signature ¹	31	23	—	(16)	—	38
Total des dépréciations et des provisions enregistrées en coût du risque	663	316	(348)	(257)	(2)	372

1 Les chiffres d'ouverture de 2024 ont été ajustés de 7 millions EUR pour corriger l'erreur identifiée au cours de l'année 2024. Il n'y a pas d'impact sur le bilan et le compte de résultat de 2023.

Coût du risque

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Dotations nettes aux dépréciations de l'exercice :		
– créances douteuses, douteux compromis, clientèle et interbancaires (hors intérêts douteux)	(109)	(195)
– risques de contrepartie sur titres	—	—
– engagements par signature	(10)	6
– récupération sur créances amorties	2	3
Total coût du risque	(117)	(186)
– dont pertes :		
non couvertes sur créances douteuses	(58)	(121)
non couvertes sur engagements par signature	—	—
couvertes par des provisions	(348)	(38)

9 Autres actifs

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Total après netting	20 755	21 598
Netting du collatéral associé aux dérivés	2 312	4 152
Total avant netting	23 067	25 750
– dont :		
comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	319	3 238
débiteurs divers et autres comptes d'actif	22 748	22 512

10 Comptes de régularisation actif

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Total après netting	39 056	42 633
Netting des dérivés	14 834	19 479
Total avant netting	53 890	62 112
– dont :		
comptes d'encaissement	70	172
autres comptes de régularisation ¹	53 820	61 940

1 Dont valeur de marché des dérivés : 52 112 millions EUR en 2024 (2023 : 59 806 millions EUR).

11 Opérations de trésorerie et interbancaires

Répartition des opérations par échéance contractuelle résiduelle

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Total après netting	20 276	23 263
Netting titres donnés en pension livrée	31 880	24 813
Total avant netting	52 156	48 076
À vue	10 694	6 727
À terme	41 359	41 161
≤ 3 mois	7 909	11 191
> 3 mois et ≤ 1 an	529	341
> 1 an et ≤ 5 ans	32 379	28 481
> 5 ans	542	1 148
Dettes rattachées	103	188
Total	52 156	48 076
– dont : titres donnés en pension livrée	38 926	33 707

12 Dépôts de la clientèle

Nature des opérations

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Total après netting	97 977	108 308
Créance de centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations présentée en déduction de l'épargne réglementée ¹	10	2 543
Netting titres donnés en pension livrée	5 287	944
Total avant netting	103 274	111 795
Dépôts à vue ¹	50 611	61 509
Comptes à régime spécial à vue	48	8 598
Comptes à régime spécial à terme	–	640
Comptes à terme	41 811	37 572
Total des dépôts de la clientèle (hors pensions livrées)	92 470	108 319
Titres donnés en pension livrée	10 596	3 211
Dettes rattachées	208	265
Total des comptes créditeurs de la clientèle	103 274	111 795

1 Principalement lié à la vente des activités de banque de détail en France.

Ventilation des comptes créditeurs de la clientèle par durée restant à courir

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
À vue	50 659	70 107
À terme	52 407	41 423
≤ 3 mois	48 747	35 504
> 3 mois et ≤ 1 an	3 148	5 238
> 1 an et ≤ 5 ans	346	511
> 5 ans	166	170
Dettes rattachées	208	265
Total	103 274	111 795

13 Dettes représentées par un titre

Répartition des dettes représentées par un titre par type

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Bons de caisse	—	—
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	9 860	8 849
Emprunts obligataires	15 587	14 290
Dettes rattachées	374	278
Total	25 821	23 417

Ventilation des dettes représentées par un titre par durée restant à courir

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Dettes représentées par un titre	25 447	23 139
≤ 3 mois	2 541	2 956
> 3 mois et ≤ 1 an	4 187	4 818
> 1 an et ≤ 5 ans	10 121	7 385
> 5 ans	8 598	7 980
Dettes rattachées	374	278
Total	25 821	23 417

14 Provisions

	Encours au 1 ^{er} janvier 2024 m€	Dotations m€	Reprises utilisées m€	Reprises disponibles m€	Autres variations m€	Encours au 31 décembre 2024 m€
Provisions pour engagements et litiges	37	23	(4)	(17)	—	39
Autres provisions ^{1,2}	1 859	75	(1 658)	(42)	(3)	231
Total	1 896	98	(1 662)	(59)	(3)	270

1 La provision pour perte liée à la vente des activités de banque de détail en France qui s'élevait à 1 551 millions EUR à fin décembre 2023 a été entièrement reprise dont 1 544 millions EUR de provision utilisée et 7 millions EUR de provision disponible.

2 La provision PEL/CEL de 5 millions EUR a été transférée en raison de la vente des activités de banque de détail en France.

15 Autres passifs

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Total après netting	38 296	43 742
Netting du collatéral associé aux dérivés	2 312	4 152
Dont titres empruntés présentés en déduction de la dette sur titres empruntés	2 131	2 388
Total avant netting	42 739	50 282
dont:		
– comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	314	362
– créditeurs divers et autres ¹	16 788	20 394
– titres de transaction vendus à découvert et titres reçus en pension livrée revendus fermes	25 637	29 526

1 Dont dépôts de garantie en espèces sur instruments financiers reçus en 2024 : 13 782 millions EUR, contre 15 669 millions EUR en 2023.

16 Comptes de régularisation passif

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Total après netting	36 563	38 690
Netting des dérivés	14 834	19 479
Total avant netting	51 397	58 169
– dont :		
– comptes de décaissement	29	174
– autres comptes de régularisation ¹	51 368	57 995

1 Dont valeur de marché des dérivés (avant netting) : 50 321 millions EUR en 2024 et 56 840 millions EUR en 2023.

17 Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes à terme ou à durée indéterminée, matérialisées ou non par des titres, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Titres subordonnés remboursables	25	—
Titres participatifs et subordonnés à durée indéterminée	16	16
Emprunts subordonnés	3 335	3 345
Dettes rattachées	31	36
Total	3 407	3 397

Émissions de HSBC Continental Europe

Les titres subordonnés émis par HSBC Continental Europe, en euros comme en devises, sont des dettes dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est possible qu'après le désintéressement des autres créanciers mais avant celui des porteurs de titres participatifs ou de parts de capital.

Titres subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Taux de référence	Devise d'émission	31 décembre 2024	31 décembre 2023
					m€	m€
Titres subordonnés remboursables¹						
	07.07.2005	07.07.2025	Taux fixe	EUR	10	—
	08.07.2005	08.07.2025	Taux fixe	EUR	5	—
	25.06.2002	26.06.2028	Taux fixe	EUR	10	—
Titres subordonnés à durée indéterminée²						
	22.07.1985	Perpétuelle	TMO - 0,25	FRF	16	16
Dettes rattachées					—	—
Total (y compris les dettes rattachées)					41	16

1 En 2024, inclusion des billets à ordre enregistrés dans la succursale allemande pour 25 millions EUR, inscrits par erreur en Créances rattachées en 2023.

2 Les titres participatifs ne sont remboursables à un prix égal au pair qu'en cas de liquidation de la société.

Emprunts subordonnés

	Date d'émission	Date d'échéance	Type de taux	Devise d'émission	31 décembre 2024	31 décembre 2023
					m€	m€
Emprunts subordonnés						
Emprunts à durée indéterminée ¹	26.05.2017	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	200	200
	28.03.2018	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	300	300
	16.12.2019	Perpétuelle	Taux variable	EUR	—	250
	18.12.2024	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	250	—
	18.03.2022	Perpétuelle	Taux variable	EUR	250	250
	06.12.2016	Perpétuelle	Taux variable	EUR	235	235
	23.01.2019	Perpétuelle	Taux fixe	EUR	200	200
Emprunts subordonnés ²	21.06.2018	21.06.2028	Taux variable	EUR	—	300
	29.01.2019	29.01.2029	Taux variable	EUR	—	400
	22.12.2014	22.12.2029	Taux variable	EUR	—	260
	27.07.2019	27.06.2029	Taux variable	EUR	—	100
	22.05.2020	22.05.2030	Taux variable	EUR	500	500
	30.06.2014	28.08.2029	Taux variable	EUR	—	150
	08.12.2023	08.12.2034	Taux variable	EUR	200	200
	29.01.2024	29.01.2035	Taux variable	EUR	400	—
	21.03.2024	21.03.2035	Taux variable	EUR	300	—
	10.12.2024	10.12.2036	Taux variable	EUR	500	—
Dettes rattachées					31	36
Total (y compris dettes rattachées)					3 366	3 381

1 Tier 1 additionnel : le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 1 additionnel ou « Additional Tier 1 ») est possible à partir de ou après la date d'échéance sous certaines conditions, à l'exception de deux dettes émises par la succursale allemande en 2016 et 2019 d'un montant de 435 millions EUR, dont le remboursement est possible uniquement en totalité.

2 Le remboursement total ou partiel de ces titres (Tier 2) est possible, à partir de ou après la date d'échéance sous certaines conditions.

❗ Pour plus de détails, voir les informations publiées au titre du Pilier 3 par HSBC Continental Europe.

18 Capital social

	2024		31 décembre 2023	
	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montant (en milliers d'euros)
(Actions de 5 euros de nominal)				
Au 1 ^{er} janvier	212 466 555	1 062 333	212 466 555	1 062 333
– exercice d'options de souscription	—	—	—	—
– augmentation de capital	53 116 637	265 583	—	—
– réduction du capital	—	—	—	—
Au 31 décembre	265 583 192	1 327 916	212 466 555	1 062 333

Droits de vote

Au 31 décembre 2024, le total des droits de vote s'établit à 265 583 192.

19 Capitaux propres

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Capital souscrit ¹	1 328	1 062
Prime d'émission ¹	7 291	5 808
Réserves	1 088	1 055
– réserve légale	85	52
– réserve des plus-values à long terme	405	405
– réserve de réévaluation	3	3
– réserve extraordinaire et autres	305	305
– réserve libre	290	290
– écart de réévaluation sur coût des services passés	—	—
Report à nouveau ²	1 808	1 191
Acomptes sur dividende	—	—
Provisions réglementées	—	—
Résultat de la période	499	671
Capitaux propres	12 014	9 787

- 1 Augmentation du capital social en 2024.
2 Avant affectation à la distribution de dividendes et/ou à la réserve légale de l'année en cours.

Variation des capitaux propres

	31 décembre 2024
	m€
Solde au 1^{er} janvier	9 787
Résultat de la période	499
Augmentation de capital	266
Prime d'émission	1 483
Acompte sur dividendes	—
Autres ¹	(21)
Solde au 31 décembre	12 014

- 1 Ajustement du report à nouveau des succursales sur les années précédentes.

Réserve légale

Cette réserve est constituée par un prélèvement d'un vingtième au moins des bénéfices de l'année. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Elle n'est pas distribuable.

Réserve des plus-values nettes à long terme

La distribution de cette réserve entraînerait une imposition complémentaire égale à la différence entre l'imposition à taux normal et l'imposition à taux réduit.

Réserve de réévaluation (réévaluation de 1976)

Cette réserve peut être incorporée au capital mais elle ne peut être distribuée ou utilisée pour compenser des pertes.

Autres réserves

Les sommes mises en réserves depuis plus de cinq ans feraient l'objet d'un précompte si elles étaient distribuées.

Pour les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2000, HSBC Continental Europe pourra, désormais, prélever les dividendes sur les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés au titre d'exercices clos depuis cinq ans au plus, en commençant par le plus ancien, en application du décret du 21 décembre 1999.

20 Pensions, plan de retraite

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Provision pour engagements sociaux	10	43

Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite, qui serviront de base au calcul des charges étaient les suivantes :

(en %) - France	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2024	3,25	2,00	2,00	2,92
Au 31 décembre 2023	3,1	2,00	2,00	2,95

(en %) - Allemagne	Taux d'actualisation	Taux d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires
Au 31 décembre 2024	3,41	2,25	2,25	2,25
Au 31 décembre 2023	3,17	2,25	2,25	2,25

HSBC Continental Europe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses obligations à régime de prestations définies.

Provision comptabilisée

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Valeur actuarielle des engagements à prestations définies	373	401
Juste valeur des actifs des régimes	(363)	(358)
Passif net comptabilisé	10	43

L'ensemble des éléments constituant le tableau ci-dessous a été passé par résultat.

Actif / (passif) net des régimes de retraite à prestations définies

	Juste valeur des actifs des régimes de retraite m€	Valeur actualisée des obligations postérieures à l'emploi m€	Actif / (passif) net au titre des avantages postérieurs à l'emploi m€
Passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 1^{er} janvier 2024	(358)	401	43
Coûts des services rendus	—	7	7
Revenu / (coût) d'intérêt net sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(7)	12	5
Effets de revalorisation	1	(6)	(5)
Prestations versées	1	(18)	(17)
Autres	—	(23)	(23)
Au 31 décembre 2024	(363)	373	10

Juste valeur des actifs des régimes de retraite ventilés par classe d'actif

	31 décembre 2024			
	Juste valeur m€	Prix coté observable sur un marché actif m€	Absence de prix coté observable sur un marché actif m€	Dont : HSBC m€
Juste valeur des actifs des régimes de retraite	(363)	349	14	—
– actions	(3)	3	—	—
– titres	(245)	245	—	—
– immobilier	—	—	—	—
– dérivés	—	—	—	—
– autres	(115)	101	14	—

21 Hors bilan

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
A – Engagements de financement		
Engagements donnés	60 036	58 737
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	8 327	8 064
Accords de refinancement et autres engagements de financement en faveur de la clientèle	51 709	50 673
– ouvertures de crédits confirmés	51 646	50 621
– acceptations à payer et divers	63	52
Engagements reçus	1 052	909
Accords de refinancement et autres engagements de financement reçus d'établissements de crédit	1 052	909
B – Engagements de garantie		
Engagements donnés	19 273	17 485
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	3 216	3 255
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	16 057	14 230
Engagements reçus	7 379	19 044
– Cautions, avals et autres garanties d'ordre	7 379	19 044

Autres valeurs données en garantie

	31 décembre 2024 m€
Créances données en garantie de covered bonds	—
Créances données en garantie 3G et TRICP	3 133
Créances données en garantie CCBM	400
Titres donnés en garantie	2 693
Total	6 226

22 Opérations sur instruments financiers à terme

	31 décembre 2024				31 décembre 2023			
	Juste valeur nette md€	Opérations de couverture ¹ md€	Opérations de marché ¹ md€	Total ¹ md€	Juste valeur nette md€	Opérations de couverture ¹ md€	Opérations de marché ¹ md€	Total ¹ md€
Opérations fermes	2,0	34	5 193	5 227	3,0	25	4 323	4 348
Opérations sur marchés organisés	—	—	99	99	—	—	70	70
– contrats de taux	—	—	69	69	—	—	48	48
– contrats de change	—	—	14	14	—	—	11	11
– indices et actions	—	—	16	16	—	—	11	11
Opérations de gré à gré	2,0	34	5 094	5 128	3,0	25	4 253	4 278
– futures de taux	—	—	627	627	—	—	508	508
– swaps de taux	1,8	34	3 368	3 402	3,4	25	2 878	2 903
– swaps de devises et swaps cambistes	(0,1)	—	172	172	(0,1)	—	68	68
– autres contrats à terme	0,3	—	927	927	(0,3)	—	799	799
Opérations conditionnelles	(1,4)	—	497	497	(1,1)	—	487	487
Opérations sur marchés organisés	(0,8)	—	191	191	(0,5)	—	139	139
– options de taux	—	—	—	—	—	—	—	—
– options de change	—	—	94	94	—	—	81	81
– autres options	(0,8)	—	97	97	(0,5)	—	58	58
Opérations de gré à gré	(0,6)	—	306	306	(0,6)	—	348	348
– Caps et floors	—	—	98	98	—	—	116	116
Swaptions et options	(0,6)	—	208	208	(0,6)	—	232	232
– achetés	(0,6)	—	109	109	(0,6)	—	120	120
– vendus	—	—	99	99	—	—	112	112
Total des opérations sur instruments financiers à terme	0,6	34	5 690	5 724	1,9	25	4 810	4 835

¹ Montant des notionnels.

Informations complémentaires sur les contrats de taux d'intérêt de gré à gré

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Montant des notionnels	md€	md€
Contrats de couverture individualisée ¹	8	6
Contrats de couverture globale ²	26	19
Contrats permettant une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction	3 368	2 878
Opérations de marché en position isolée	—	—

- 1 Les swaps comptabilisés dans la catégorie "Contrats de couverture individualisée" ont pour objectif de couvrir le risque de taux et de change d'un actif et d'un passif identifié dès l'origine.
- 2 Les swaps comptabilisés dans la catégorie de "gestion globale du risque de taux" ont pour objectif de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement sur les actifs et les passifs.

Instruments financiers à terme : durée restant à courir

	31 décembre 2024			
(en milliards d'euros)	≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
	md€	md€	md€	md€
Instruments financiers de :				
– devises	265	60	21	346
– taux	1 688	1 570	1 122	4 380
– autres	905	92	1	998
Total	2 858	1 722	1 144	5 724

Montants de l'équivalent risque de crédit sur produits dérivés

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
A – Contrats négociés à l'intérieur de conventions-cadres et bénéficiant des effets de compensation	12 378	12 502
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	11 901	12 014
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	477	488
B – Autres contrats	2 579	2 272
1. Transactions réalisées avec des établissements de crédit appartenant à un pays du groupe OCDE	2 545	2 245
– contrats sur taux d'intérêts	254	369
– contrats sur devises	1 241	894
– contrats sur actions	893	794
– contrats de dérivés de crédit	1	40
– contrats sur produits de base	156	148
2. Transactions réalisées avec la clientèle, et avec des établissements de crédit n'appartenant pas à un pays du groupe OCDE	34	27
– contrats sur taux d'intérêts	—	—
– contrats sur devises	34	27
– contrats sur actions	—	—
Total des équivalents risque de crédit	14 957	14 774
Soit un montant équivalent risque de crédit après pondération de :	4 488	4 282

Effets des compensations sur les équivalents risque de crédit

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Equivalents risques avant compensation	108 652	125 978
Bénéfices résultant de la liquidation des positions	(93 025)	(96 917)
Bénéfice résultant des garanties reçues	(670)	(14 287)
Equivalents risques après compensation	14 957	14 774

23 Marge d'intérêts

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
	m€	m€
Intérêts et produits assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	4 818	4 166
Clientèle	3 051	2 599
Obligations et autres titres à revenu fixe	937	575
Total	8 806	7 340
Intérêts et charges assimilés		
Etablissements de crédits et assimilés	(2 806)	(1 726)
Clientèle	(3 645)	(2 838)
Dettes subordonnées	(206)	(148)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(1 287)	(963)
Total	(7 944)	(5 675)

24 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Revenus		
Titres de placement et autres titres de l'activité de portefeuille	16	7
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	—	—
Parts dans les entreprises liées ¹	603	733
Total	619	740

1 Dont dividendes de la filiale allemande HSBC Trinkaus & Burkhardt GmbH pour 449 millions EUR en 2024 et 584 millions EUR en 2023.

25 Ventilation des commissions

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Commissions		
Produits	1 429	1 355
Sur opérations avec les établissements de crédit	123	71
Sur opérations avec la clientèle	126	124
Sur opérations de change	21	13
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	307	218
Sur prestations de services pour compte de tiers	527	667
Sur engagements	260	216
Autres commissions	65	46
Charges	(635)	(457)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(69)	(50)
Relatives aux opérations sur titres	(379)	(204)
Relatives aux opérations sur instruments financiers à terme	—	—
Sur prestations de service pour compte de tiers	(164)	(160)
Sur engagements	(8)	(8)
Autres commissions	(15)	(35)
Total des commissions	794	898

26 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Résultats		
Titres de transaction	419	409
Opérations de change	353	295
Instruments financiers à terme	(118)	(600)
Total	654	104

27 Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Résultats sur titres de placement		
Plus et moins-values	(48)	25
Dépréciation :	(43)	(4)
– dotations	(168)	(54)
– reprises	125	50
Résultats sur titres de l'activité de portefeuille		
Plus et moins-values	1	(4)
Dépréciation :	—	—
– dotations	—	—
– reprises	—	—
Total	(90)	17

28 Ventilation des charges générales d'exploitation

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Frais de personnel		
Salaires et traitements, charges sociales, impôts et taxes sur rémunération	(757)	(854)
Charges de retraite	(76)	(94)
Participation et intéressement	(10)	(13)
Total frais de personnel	(843)	(961)
Autres frais administratifs	(948)	(1 052)
Total des charges générales d'exploitation	(1 791)	(2 013)

Plan d'attribution d'actions

Au 31 décembre 2024, la provision s'élève à 12 millions EUR.

29 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Gains ou pertes sur titres d'investissement	—	—
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles ou corporelles ¹	(115)	—
Gains ou pertes sur titres de participation et titres détenus à long terme et entreprises liées ²	(234)	15
Total	(349)	15

- 1 Principalement lié à la vente des activités de banque de détail en France.
- 2 Dont une provision pour dépréciation dans la succursale allemande pour 233 millions EUR.

30 Résultats exceptionnels

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Résultats exceptionnels		
Provisions pour pertes sur contrat ¹	9	8
Dépréciations des actifs corporels et titres de participation	—	—
Coûts de la vente ²	4	21
Correction d'erreur	—	—
Autres ³	—	(434)
Total	13	(405)

- 1 Reflète la variation en 2024 résultant d'une augmentation de la perte contractuelle de 4 millions EUR, compensée par une diminution de 13 millions EUR des éléments non monétaires (transfert d'actifs attribués à valeur nulle dans le cadre de la vente des activités de banque de détail en France).
- 2 Comprend 19 millions EUR de coûts de cession encourus, compensés par une reprise de la provision sur coûts de cession d'un montant de 26 millions EUR suite à la vente des activités de banque de détail en France, et les coûts de cession des actions HSBC Epargne Entreprise pour 3 millions EUR.
- 3 Reflète le paiement, en 2023, de 434 millions EUR correspondant à l'engagement de la succursale allemande comptabilisé dans DPLTA (Domination and Profit and Loss Transfer Agreement) dans le cadre de l'acquisition, afin de couvrir les pertes générées par sa filiale allemande HSBC Trinkhaus and Burkhard GmbH.

31 Impôt sur les bénéfices

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Impôts courants		
À taux normal	(119)	(156)
À taux réduit	—	—
Impôts différés	(174)	(74)
Total	(293)	(229)

Les impôts différés sont calculés selon les principes définis à la Note 1.

Notes annexes aux comptes sociaux

Les taux français retenus pour le calcul de ces impôts sont les suivants, tels que basés sur la date de liquidation de l'impôt :

	2025	2024	2023
	%	%	%
Impôts courants ¹	25,00	25,00	25,00
Taux réduit (imposition PVLT) ²	3,1	3,1	3,1
Taux réduit (Plus-value de cession immeubles SIIC) ³	19,0	19,0	19,0
Taux réduit (Fonds communs de placement à risque) ³	15,0	15,0	15,0
Contributions sur l'impôt			
CSB	3,3	3,3	3,3
Contribution exceptionnelle	—	—	—
Impôts différés			
ID taux normal si retournement en 2023	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2024	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2025	25,00	25,00	25,00
ID taux normal si retournement en 2026	25,00	25,00	25,00
ID taux réduit si retournement en 2023	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2024	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2025	3,1	3,1	3,1
ID taux réduit si retournement en 2026	3,1	3,1	3,1

1 Taux standard de 25 % (hors CSB de 3,3 %).

2 Conformément à la législation fiscale française, les plus-values sur cession d'actions enregistrées comme des titres de participation selon le référentiel comptable français et détenues depuis au moins deux ans, sont imposables en France au taux effectif de 3,1 % (soit 12 % de la plus-value au taux standard de 25,83 %).

3 Le régime est soumis à des conditions spécifiques.

Les bénéfices de HSBC Continental Europe sont imposés à des taux différents en fonction des pays dans lesquels ces bénéfices sont réalisés. La charge d'impôt la plus importante concerne la France où le taux applicable d'impôt sur les sociétés était de 25 % en 2023 et 2024. La contribution sociale sur les bénéfices est maintenue à 3,3 % de l'impôt sur les sociétés, ce qui porte le taux d'imposition effectif à 25,83 % (25,83 % en 2023).

Le taux d'imposition effectif final varie en fonction de la contribution des entités hors de France, notamment l'Allemagne, qui a un taux d'imposition sur les sociétés de 31,4 % pour les exercices 2023 et 2024, ainsi que d'autres succursales européennes.

Impôt courant

Le compte de résultat affiche une charge d'impôt courant de 119 millions EUR en 2024 (2023 : 156 millions EUR). Cette variation s'explique par l'effet de la charge d'impôt enregistrée par les succursales de HSBC Continental Europe de 160 millions EUR (2023 : 188 millions EUR), dont 72 millions EUR ont été constatés par la succursale allemande, compensée en partie par un crédit d'impôt de HSBC Continental Europe de 41 millions EUR.

Impôt différé

L'exercice 2024 se solde par une charge d'impôts différés de 174 millions EUR (2023 : 74 millions EUR), reflétant principalement le passage en charges de l'actif d'impôt différé sur les pertes du groupe d'intégration fiscale français pour un montant de 150 millions EUR.

Au 31 décembre 2024, l'actif d'impôt différé net était de 658 millions EUR (2023 : 832 millions EUR), dont 538 millions EUR pour HSBC Continental Europe, 114 millions EUR d'actif d'impôt différé de HSBC Continental Europe Allemagne et 6 millions EUR pour les autres succursales européennes de HSBC Continental Europe. L'actif d'impôt différé net pour HSBC Continental Europe de 538 millions EUR s'explique principalement par des pertes reportables des années précédentes de 501 millions EUR (2023 : 652 millions EUR).

En 2024, le management a estimé le caractère probable des bénéfices imposables futurs permettant de recouvrer les actifs d'impôt différé du groupe d'intégration fiscale français, en tenant compte du reversement des différences temporaires imposables existantes, des déterminants de la performance passée, des prévisions des performances futures et de l'incertitude associée aux prévisions. À la lumière de ces estimations, l'actif d'impôt différé au titre des déficits fiscaux a été réduit d'un montant de 150 millions EUR durant l'année. Ces déficits sont indéfiniment reportables et il est estimé qu'ils seront utilisés à une échéance de 10 à 13 ans.

Impôt différé non comptabilisé

Les impôts différés non comptabilisés du Groupe s'élèvent à 177 millions EUR (déficits fiscaux non reconnus : 685 millions EUR) au 31 décembre 2024 (2023 : néant).

32 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section « Les risques juridiques et gestion des litiges » aux pages 223 à 224 du Document d'Enregistrement Universel 2024, HSBC Continental Europe considère qu'aucune de ces questions ne revêt d'importance majeure. HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 31 décembre 2024.

Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions financières internationales

En décembre 2012, HSBC Holdings, la société tête du Groupe auquel appartient la banque, a conclu un engagement parmi d'autres avec l'Autorité des services financiers britanniques, la Financial Services Authority, qui a ensuite été remplacé par un engagement avec la Financial Conduct Authority (« FCA ») en 2013, renouvelé en juillet 2020, ainsi qu'un accord d'amende civile homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (Federal Reserve Board, « FRB »), cet engagement et cet accord contiennent certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. HSBC Holdings a également accepté de désigner un contrôleur indépendant (sous le qualificatif, pour les besoins de la FCA, de « Personne Qualifiée » en application de la section 166 du UK Financial Services and Market Act, et pour les besoins de la FRB, sous le qualificatif de « Consultant Indépendant ») aux fins d'évaluer périodiquement le programme de conformité du Groupe HSBC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et de sanctions financières internationales.

La « Personne Qualifiée » a terminé sa mission dans le courant du second trimestre 2021 et la FCA a décidé que la poursuite de la mission de la « Personne qualifiée » n'était plus nécessaire. De son côté, le « Consultant Indépendant » a également terminé sa mission et, en août 2022 la FRB a mis un terme à son ordonnance.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Bernard L. Madoff (« Madoff ») a été arrêté en décembre 2008 aux États-Unis et a ensuite plaidé coupable pour avoir dirigé un stratagème de fraude de type Ponzi. Sa société, Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« Madoff Securities »), est en cours de liquidation aux États-Unis par un « Trustee ».

Diverses sociétés HSBC non américaines ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Madoff Securities.

Diverses sociétés HSBC ont fait l'objet d'actions en justice liées à Madoff, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Irlande) DAC (« HTIE »), et / ou sa filiale Somers Dublin DAC.

Le 1^{er} août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et / ou ses filiales au titre de certains passifs dont les pertes résultant des litiges Madoff liés aux activités de HTIE et / ou de Somers Dublin DAC antérieures à l'acquisition par HSBC Continental Europe de HTIE. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe en Irlande).

HTIE et / ou sa filiale Somers Dublin DAC sont visées dans les procédures liées à Madoff décrites ci-dessous.

Litige US :

Le Trustee a engagé aux États-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du groupe HSBC et des sociétés tierces, visant à recouvrer des virements de Madoff Securities à HSBC d'un montant non spécifié. Ces procédures sont en instance devant le tribunal des faillites du district sud de New York (le « Tribunal des faillites »).

Enquêtes et procédures concernant la fixation de l'Euribor

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique, de l'UE, d'Italie, de Suisse et d'ailleurs, ont mené des enquêtes civiles et pénales et procédures de contrôle sur la fourniture de taux par le panel de banques en vue de la fixation de l'Euribor (« European Interbank Offered Rate ») ou Taux offert sur le marché interbancaire européen, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. HSBC et / ou ses filiales (y compris HSBC Continental Europe en sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures de contrôle.

En décembre 2016, la Commission européenne (la « Commission ») a rendu une décision concluant que HSBC et d'autres banques ont eu, début 2007, des pratiques anticoncurrentielles relatives au prix des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. La Commission a prononcé contre HSBC une amende déterminée sur la base d'une durée de 1 mois de participation par HSBC à ces pratiques, dont le montant a été payé par HSBC Continental Europe. HSBC a introduit un recours contre cette décision devant le Tribunal de l'UE (« le Tribunal »), qui a, en septembre 2019, rendu un arrêt confirmant la majorité des griefs retenus par la Commission mais annulant l'amende. HSBC et la Commission ont chacun formé un pourvoi contre l'arrêt du Tribunal auprès de la Cour de Justice de l'UE.

En juin 2021, la Commission a adopté une nouvelle décision d'amende pour un montant inférieur de 5 % à celui de l'amende précédemment annulée, à la suite de quoi la Commission a retiré son pourvoi formé devant la Cour de Justice de l'UE. En janvier 2023, le pourvoi formé par HSBC contre l'arrêt du Tribunal de septembre 2019 a été rejeté par la Cour de Justice de l'UE, qui a confirmé les conclusions de la Commission sur la responsabilité de HSBC. En novembre 2024, la Cour de Justice a rejeté le recours distinct introduit par HSBC concernant le montant de l'amende.

Autres enquêtes réglementaires, procédures et litiges

Enquêtes fiscales :

En mars 2023, le Parquet national français a annoncé une enquête contre plusieurs banques, dont HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc, Paris Branch, pour une présumée fraude fiscale en relation avec le traitement fiscal des dividendes sur des opérations de trading. HSBC Bank plc et HSBC Allemagne continuent également de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqué à certaines activités de trading.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC de prédire la résolution de ces affaires, notamment leur calendrier ou tout impact éventuel sur HSBC, qui pourrait être significatif.

33 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs

HSBC Continental Europe ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

34 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2024 et la date d'approbation de ces états financiers par le Conseil d'Administration qui nécessiterait un ajustement ou une information supplémentaire dans les états financiers.

35 Autres informations

35.1 Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2024

(en milliers d’euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Rése-rves et report à nou-veau affectati-on du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non rembours-és	Mon-tants des cautions et avals fournis par HSBC Contin-ental Europe	Chiffre d’affaire s du dernier exercice	Résul-tat (bénéfi ce net ou perte du dernier exe-rcice)	Divi-dendes enca-issés par HSBC Contine-ntal Europe au cours de l’exer-cice
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales (+ 50 %)												
HSBC Factoring (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Affacturage	9 240	141 419	100,00	39 236	195 542	2 609 826	—	140 533	19 743	—
Société Française et Suisse, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	599	8 874	100,00	60 384	9 776	—	—	—	(86)	—
SAPC UFIPRO Recouvrement 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SARL	Société de recouv-ement	7 619	1 559	99,98	16 262	9 174	—	—	—	(6)	—
HSBC Global Asset Management (France) Immeuble Coeur Défense-110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Gestion d'actifs	8 050	58 033	100,00	153 967	307 000	—	—	201 160	13 925	15 094
HSBC Services (France) 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société comm-erciale	2 242	467	100,00	36 877	2 902	—	—	—	(12)	—
Valeurs Mobilières Elysées, 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de portefeuille	41 920	9 875	100,00	67 757	53 986	—	—	—	2 168	—
HLF 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail	168 528	108 645	100,00	281 756	327 869	12 919	—	—	20 811	17 258
SFM 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Société de partici-pations	11 987	14 939	100,00	25 201	37 749	—	—	—	950	—
Foncière Elysées S.A. 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SAS	Société immobilière	14 043	3 857	100,00	44 478	28 464	—	—	2 456	1 900	1 204
Charterhouse Management Services Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsa-bilité limitée de droit anglais	Société de portefeuille	12 091	—	100,00	12 060	16 518	—	—	655	508	—
HSBC Real Estate Leasing (France), 38, avenue Kléber – 75116 Paris (France)	SA	Crédit-bail immobilier	38 255	60 871	80,98	37 190	80 331	—	—	92 124	6 689	—
CCF & Partners Asset Management Ltd 8 Canada Square – London E14 5HQ (Royaume-Uni)	Société à responsa-bilité limitée de droit anglais	Holding d’investisse-ment	6 046	—	100,00	5 107	6 366	—	—	—	—	—

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)	Forme juridique	Activités	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC Continental Europe et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par HSBC Continental Europe	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC Continental Europe au cours de l'exercice
HSBC Assurances Vie (France), Immeuble Coeur Défense – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92400 Courbevoie (France)	SA	Compagnie d'assurance	115 000	812 435	100,00	513 999	1 116 183	—	—	1 622 995	81 511	—
HSBC Bank Malta p.l.c. 116 Archbishop Street, Valletta, Malta	Limited company (SA)	Banque d'entreprises, assurance et gestion d'actifs	108 092	487 344	70,03	203 875	203 875	155 000	8 920	263 141	108 670	31 162
HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. 18 Bd de Kockelscheuer, 1821 Gasperich Luxembourg	Limited Company (SA)	Banque privée	160 000	80 805	100,00	195 000	195 000	743 287	356 000	48 543	(17 589)	—
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC Continental Europe												
1 – Filiales												
a) Filiales françaises (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) Filiales étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 – Participations												
a) Participations françaises (ensemble)	—		—	—	—	4	—	—	—	—	—	—
b) Participations étrangères (ensemble)	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

35.2 Transactions avec les filiales et les autres entreprises liées

	31 décembre 2024	
	Filiales m€	Autres entreprises liées m€
Actif		
Effets publics et valeurs assimilées	—	7 113
Créances sur les établissements de crédit	2 817	4 907
Opérations avec la clientèle	101	4 009
Obligations et autres titres à revenu fixe	—	6
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	214	12 331
Opérations avec la clientèle	383	439
Dettes représentées par un titre	—	—
Autres passifs	—	6 028
Dettes subordonnées	—	2 900
Hors Bilan		
Engagements de financement donnés	1 400	—
Engagements de garantie donnés	—	1 786
Engagements sur titres donnés	—	—

Répartition et affectation des bénéfices

	31 décembre 2024 m€	31 décembre 2023 m€
Bénéfices disponibles		
– report à nouveau des exercices précédents ¹	1 808	1 191
– bénéfice de l'exercice	499	671
Total (A)	2 307	1 862
Affectation des bénéfices		
– dividendes	—	—
– réserve légale	—	—
Total (B)	—	—
Report à nouveau (A - B)	2 307	1 862

1 La variation du report à nouveau s'explique par la dotation à la réserve légale de 34 millions EUR sur le bénéfice 2023 et par un ajustement de 20 millions EUR sur les succursales concernant les années précédentes.

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles R. 225-81 et R. 225-102 du Code de commerce)

	2024 m€	2023 m€	2022 m€	2021 m€	2020 m€
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	1 328	1 062	1 062	491	491
Nombre d'actions émises	265 583 192	212 466 555	212 466 555	98 231 196	98 231 196
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	11 611	9 751	4 242	3 228	3 285
Bénéfice avant impôts, amortissements, dépréciations et provisions	1 005	703	(352)	(2 042)	(455)
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	499	671	275	(1 589)	(906)
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, dépréciations et provisions	2,7	2,2	(0,3)	(15,8)	(5,8)
Bénéfice après impôts, amortissements, dépréciations et provisions	1,9	3,2	1,3	(16,2)	(9,2)
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier	—	—	—	—	—
Personnel					
Nombre de salariés ¹	6 869	10 511	11 122	7 993	8 835
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition)	6 986	10 770	8 342	8 338	9 058
Montant de la masse salariale	614	662	641	629	640
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	187	246	230	245	248
Taxe sur les salaires et taxes diverses	22	31	36	63	58
Montant de l'intéressement et / ou de la participation aux résultats de l'entreprise ²	11	6	—	—	—

1 Salariés inscrits au 31 décembre de chaque année.

2 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2024 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2024 m€
A – Titre d'investissement	814
Valeurs à revenu fixe	814
Bons du trésor	—
Autres effets publics	—
Titres du marché interbancaire	—
Certificats de dépôt négociables	—
Bons à moyen terme négociables	—
Obligations et assimilés	812
Créances rattachées	2
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	19 034
Valeurs à revenu fixe	18 939
Bons du trésor	—
Autres effets publics	9 519
Titres du marché interbancaire	—
Billets de trésorerie	—
Certificats de dépôt négociables	—
Bons à moyen terme négociables	—
Fonds Communs de créances	—
Obligations et assimilés	9 280
Bons à moyen terme négociables émis par des Etablissements de Crédit	—
Créances rattachées	140
Valeurs à revenu variable	95
Actions et assimilés	95
Parts ou actions d'OPCVM	—
Total des titres d'investissement, de placement et de l'activité de portefeuille	19 848

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

	31 décembre 2024 m€
A – Titres de participation et titres détenus à long terme	62
Valeurs cotées à la cote officielle	—
Valeurs françaises non cotées	62
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	—
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	—
Valeurs étrangères non cotées	—
Total des créances rattachées	—
B – Parts dans les entreprises liées	1 878
Valeurs françaises cotées	—
Valeurs françaises non cotées	1 462
Valeurs étrangères cotées	—
Valeurs étrangères non cotées	416
Total des créances rattachées	—
Total des parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 940